

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

Abonnements :

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an...	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois...	700 "	1.400 "
France et Colonies	Un an...	1.350 "	2.700 "
	6 mois...	900 "	1.800 "
Étranger	Un an...	2.300 "	4.600 "
	6 mois...	1.350 "	2.400 "

Changement d'adresse : 25 francs,
indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahir, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle,
avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable
de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Première ou deuxième partie	35 fr.
Édition complète	55 fr.
Années antérieures :	
Priz ci-dessus majorés de 50 %	

Prix des annonces :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires	La ligne de 27 lettres : 90 francs
(Arrêté résidentiel du 31 janvier 1952.)	

Pour la publicité-reclame commerciale
et industrielle,
s'adresser à l'Agence Havas Marocaine,
129, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au "Bulletin Officiel" du Protectorat.

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Office de la famille française. — Allocation complémentaire de salaire.

Arrêté résidentiel du 28 avril 1953 modifiant l'arrêté résidentiel du 28 mars 1952 portant création d'une allocation complémentaire de salaire unique versée par l'Office de la famille française 734

TEXTES PARTICULIERS

Azrou, Inezgane. — Postes de police de sûreté.

Arrêté résidentiel du 25 avril 1953 portant transformation du poste de police de sûreté d'Azrou en commissariat de police mobile de sûreté 735

Arrêté résidentiel du 25 avril 1953 portant création d'un poste de police de sûreté à Inezgane 735

Safi. — Hôpital civil mixte.

Arrêté résidentiel du 25 avril 1953 fixant la composition de la commission consultative de l'hôpital civil mixte de Safi 735

Office de la famille française. — Nomination des représentants au conseil d'administration.

Arrêté résidentiel du 4 mai 1953 portant nomination des représentants des associations familiales françaises au conseil d'administration de l'Office de la famille française 735

Agadir, Oujda. — Acquisition de terrains.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 6 mai 1953 autorisant l'acquisition par la ville d'Agadir d'une parcelle de terrain appartenant à un particulier 736

Pages

Arrêté du directeur de l'intérieur du 6 mai 1953 autorisant l'acquisition par la ville d'Oujda d'une parcelle de terrain appartenant à un particulier 736

Agadir. — Taxes portuaires.

Arrêté du directeur des travaux publics du 8 avril 1953 complétant l'arrêté du 9 février 1953 fixant les taxes de remorquage, aconage, magasinage et autres opérations dans le port d'Agadir 736

Hydraulique.

Arrêté du directeur des travaux publics du 11 mai 1953 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage sur les rives de l'oued Cherrate, à Bouznika, au profit de M. Lespagnol Alban, agriculteur à Oued-Cherrate, par Bouznika 736

Arrêté du directeur des travaux publics du 11 mai 1953 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique des Rehamna, au profit de Si Hadj Mohammed ben Saïd, propriétaire à Marrakech 737

Arrêté du directeur des travaux publics du 15 mai 1953 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans une sequia dérivée du bassin de l'oued Mellah, au profit de l'Omnium industriel d'Oukacha, à Casablanca 737

Arrêté du directeur des travaux publics du 16 mai 1953 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans deux puits, au profit de M. Sintès Jacques, maraîcher à Fedala 737

Route n° 1. — Police de la circulation et du roulage.

Arrêté du directeur des travaux publics du 12 mai 1953 portant limitation de la circulation sur la route n° 1, de Casablanca à l'Algérie, sur les ponts suspendus de l'oued Cherrate et de l'oued Ykem 737

Wm
94

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 12 mai 1953 modifiant l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 8 février 1944 instituant un régime de sursalaire familial en faveur des agents journaliers non citoyens français employés dans les administrations publiques .. 737

TEXTES PARTICULIERS

Direction de l'Intérieur.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 5 mai 1953 modifiant et complétant l'arrêté portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la révision des pensions, de certains emplois supprimés de la direction de l'Intérieur 737

Direction des services de sécurité publique.

Arrêté résidentiel du 12 mai 1953 modifiant l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation du personnel des services actifs de la police générale 737

Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 13 mai 1953 modifiant l'arrêté directeur du 25 mars 1953 portant ouverture d'un concours pour onze emplois d'inspecteur principal 738

Direction des travaux publics.

Arrêté du directeur des travaux publics du 21 février 1953 portant ouverture de concours pour l'accession aux grades de sténodactylographe, dactylographe et dame employée des travaux publics 738

Arrêté du directeur des travaux publics du 27 avril 1953 portant ouverture d'un concours direct pour l'emploi de chef de bureau d'arrondissement des travaux publics. 738

Direction du commerce et de la marine marchande.

Arrêté du directeur du commerce et de la marine marchande du 16 mai 1953 fixant la composition de la commission de classement prévue par l'article 14 de l'arrêté viziriel du 29 avril 1953 portant statut du personnel technique du commerce et de l'industrie 739

Direction de l'instruction publique.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2111, du 19 avril 1953, page 527 739

Direction de la santé publique et de la famille.

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 18 mai 1953 modifiant l'arrêté directeur du 14 mars 1953 portant ouverture d'un concours pour vingt-sept emplois de commis stagiaire de la direction de la santé publique et de la famille 739

Trésorerie générale.

Arrêté du trésorier général du Protectorat du 30 avril 1953 modifiant et complétant l'arrêté du trésorier général du 10 décembre 1945 fixant les conditions d'incorporation de certains agents auxiliaires dans les cadres de fonctionnaires de la trésorerie générale 739

Arrêté du trésorier général du Protectorat du 30 avril 1953 modifiant et complétant l'arrêté du trésorier général du 10 décembre 1945 fixant les conditions d'incorporation de certains agents auxiliaires dans les cadres de fonctionnaires de la trésorerie générale 740

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois	740
Nominations et promotions	740
Admission à la retraite	749
Remise de dette	749
Concession de pensions, allocations et rentes viagères	749
Résultats de concours et d'examens	750

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités	751
Avis modificatif concernant l'octroi de comptes E.F.A.C. ..	752
Avis de la Société internationale de régie coïntéressée des tabacs	752
Modificatif et additif à la liste des banques autorisées à exercer dans la zone française du Maroc	752
Décret du 21 avril 1953 portant attribution de la médaille de la famille française	752

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté résidentiel du 28 avril 1953 modifiant l'arrêté résidentiel du 28 mars 1952 portant création d'une allocation complémentaire de salaire unique versée par l'Office de la famille française.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
Grand-croix de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 25 mars 1941 instituant l'Office de la famille française et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté résidentiel du 31 mai 1948 portant création d'une allocation de salaire unique versée par l'Office de la famille française ;

Vu l'arrêté résidentiel du 28 mars 1952 portant création d'une allocation complémentaire de salaire unique versée par l'Office de la famille française,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'arrêté résidentiel susvisé du 28 mars 1952 est modifié comme suit :

« Article 2. — Le taux mensuel de l'allocation complémentaire de salaire unique est déterminé par le barème suivant :

« 1 enfant : 1.000 francs ;

« 2 enfants : 3.000 francs ;

« 3 enfants : 6.000 francs, avec une augmentation de 2.500 francs par enfant à partir du 4° ;

« En outre, au titre de l'enfant unique âgé de moins de cinq ans, il sera perçu :

« a) 2.120 francs, s'il est né avant le 1^{er} octobre 1950 ;

« b) 2.600 francs, s'il est né après le 1^{er} octobre 1950. »

ART. 2. — Le présent arrêté prend effet du 1^{er} juillet 1953.

Rabat, le 28 avril 1953.

GUILLAUME.

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté résidentiel du 25 avril 1953 portant transformation du poste de police de sûreté d'Azrou en commissariat de police mobile de sûreté.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
Grand-croix de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 3 juillet 1928 portant création d'un poste de sûreté d'Azrou ;

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 relatif à l'organisation de la direction des services de sécurité publique ;

Sur proposition du directeur des services de sécurité publique,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le poste de police de sûreté d'Azrou est transformé en commissariat de police mobile de sûreté à compter du 1^{er} avril 1953.

Rabat, le 25 avril 1953.

GUILLAUME.

Références :

Arrêté viziriel du 3-7-1928 (B.O. n° 820, du 10-7-1928).

**Arrêté résidentiel du 25 avril 1953
portant création d'un poste de police de sûreté à Inezgane.**

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
Grand-croix de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 relatif à l'organisation de la direction des services de sécurité publique ;

Sur proposition du directeur des services de sécurité publique,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Il est créé, à compter du 1^{er} avril 1953, un poste de police de sûreté à Inezgane.

Rabat, le 25 avril 1953.

GUILLAUME.

Arrêté résidentiel du 25 avril 1953 fixant la composition de la commission consultative de l'hôpital civil mixte de Safi.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
Grand-croix de la Légion d'honneur,

Vu l'article 9 du dahir du 10 juillet 1931 relatif au fonctionnement et à l'organisation financière des hôpitaux civils érigés en établissements publics, tel qu'il a été modifié par le dahir du 1^{er} mai 1950 ;

Vu le dahir du 21 février 1953 érigeant l'hôpital civil mixte de Safi en établissement public et réglant l'organisation financière de cet établissement ;

Sur la proposition du directeur de la santé publique et de la famille, après avis du secrétaire général du Protectorat,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — La composition de la commission consultative de l'hôpital civil mixte de Safi est fixée comme il suit :
Le chef du territoire de Safi, président ;

Le pacha et le chef des services municipaux de Safi, vice-présidents ;

Le médecin-chef de la région de Marrakech ;

Un délégué du directeur des finances ;

Un délégué de la chambre française consultative mixte d'agriculture, de commerce et d'industrie ;

Un délégué du troisième collège électoral ;

Un délégué de la commission municipale ;

Un représentant de l'association familiale française ;

Un représentant des œuvres de bienfaisance ;

Trois notables marocains musulmans ;

Un représentant de la communauté israélite ;

Un médecin de l'établissement.

Rabat, le 25 avril 1953.

GUILLAUME.

Références :

Dahir du 10-7-1931 (B.O. n° 978, du 24-7-1931, p. 850) ;

Dahir du 1-5-1950 (B.O. n° 1067, du 7-7-1950, p. 905) ;

Dahir du 21-2-1953 (B.O. n° 2107, du 13-3-1953, p. 378).

Arrêté résidentiel du 4 mai 1953 portant nomination des représentants des associations familiales françaises au conseil d'administration de l'Office de la famille française.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
Grand-croix de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 9 mai 1947 fixant la composition du conseil d'administration de l'Office de la famille française et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété ;

Sur la proposition de l'assemblée générale de la Fédération des associations familiales françaises,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Office de la famille française, pour l'année 1953 :

Région de Casablanca :

Titulaire : M. Berger Vincent ;

Suppléant : M. Dahan David.

Région de Meknès :

Titulaire : M. Watrigant Louis ;

Suppléant : M. de Combarieu Paul.

Région de Rabat :

Titulaire : M. Sales Jacques, de Port-Lyautey ;

Suppléant : M. Roche Félix, de Rabat.

Région de Fès :

Titulaire : M. Bertin Laurent ;

Suppléant : M^{me} Gigonzac Henriette.

Région de Marrakech :

Titulaire : M. Cadart Louis ;

Suppléant : M. Moreau Kléber.

Région d'Oujda :

Titulaire : M. Morlot Jean, de Berkane ;

Suppléant : M. Rigail Hippolyte, d'Oujda.

Région d'Agadir :

Titulaire : M. Duverdier Henri ;

Suppléant : M. Fougeat Maurice, de Tiznit.

Rabat, le 4 mai 1953.

GUILLAUME.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 6 mai 1953 autorisant l'acquisition par la ville d'Agadir de droits indivis sur une parcelle de terrain appartenant à un particulier.

LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 8 avril 1917 sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 12 mai 1937 modifiant et complétant le dahir du 19 octobre 1921, tel qu'il a été modifié par le dahir du 22 mars 1948 ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'avis émis par la commission municipale d'Agadir, au cours de sa séance du 9 février 1952,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée l'acquisition par la ville d'Agadir des droits indivis appartenant, à concurrence des 4/288^{es}, à M. Emmanuel Bastos, sur une propriété dite « Docteur Solal », titre foncier n° 3132, d'une superficie totale de quarante-huit mille six cent soixante-dix mètres carrés (48.670 mq.) environ, telle qu'elle est figurée par une teinte rose sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Cette acquisition sera réalisée pour la somme globale de deux cent un mille sept cent cinquante francs (201.750 fr.).

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville d'Agadir sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 6 mai 1953.

VALLAT.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 6 mai 1953 autorisant l'acquisition par la ville d'Oujda d'une parcelle de terrain appartenant à un particulier.

LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 8 avril 1917 sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 12 mai 1937 modifiant et complétant le dahir du 19 octobre 1921, tel qu'il a été modifié par le dahir du 22 mars 1948 ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'avis émis par la commission municipale d'Oujda, dans sa séance du 27 janvier 1953,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée l'acquisition par la ville d'Oujda d'une parcelle de terrain, d'une superficie approximative d'un hectare un are huit centiares (1 ha. 01 a. 08 ca.), non immatriculée, appartenant à Si El Haj Mohamed ben Ahmed ben Bouazza Safroui, telle qu'elle est figurée par une teinte rose sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Cette acquisition sera effectuée au prix de quatre-vingt mille francs (80.000 fr.) l'hectare, soit pour la somme globale de quatre-vingt mille huit cent soixante-quatre francs (80.864 fr.).

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville d'Oujda sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 6 mai 1953.

VALLAT.

Arrêté du directeur des travaux publics du 8 avril 1953 complétant l'arrêté du 9 février 1953 fixant les taxes de remorquage, aconage, magasinage et autres opérations dans le port d'Agadir.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le dahir du 7 juin 1947 autorisant le directeur des travaux publics à fixer par arrêté les taxes portuaires ;

Vu l'arrêté directorial du 9 février 1953 fixant les taxes de remorquage, aconage, magasinage et autres opérations dans le port d'Agadir ;

Vu la convention passée le 8 juillet 1952 avec l'Auxiliaire maritime du port d'Agadir, relative à la gérance de certains services d'exploitation dans le port d'Agadir ;

Vu l'avis de la chambre mixte d'Agadir ;

Vu l'avis du directeur de l'A.M.P.A. ;

Sur la proposition de l'inspecteur général des ponts et chaussées, chef de la circonscription du Sud ;

Vu l'avis conforme du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les tarifs fixés par l'arrêté directorial susvisé du 9 février 1953 sont complétés ainsi qu'il suit :

« Débarquement, embarquement, manipulation à terre des marchandises. »

« I. — Marchandises ordinaires (par tonne) :

« Tarif spécial :

« Ciments et chaux d'origine locale à l'exportation par un même chargeur et sur un même navire, par quantité minimum de 100 tonnes (un ou plusieurs destinataires) 240 fr. »

ART. 2. — Le présent arrêté entrera en vigueur quinze jours francs après sa publication au *Bulletin officiel* du Protectorat.

Rabat, le 8 avril 1953.

Pour le directeur des travaux publics et p.o.,

Le directeur adjoint,

MATHIS.

RÉGIME DES EAUX.

Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 11 mai 1953 une enquête publique est ouverte du 18 mai au 18 juin 1953, dans la circonscription de contrôle civil de Rabat-Banlieue, à Rabat, sur le projet de prise d'eau par pompage sur les rives de l'oued Cherrate, à Bouznika, au profit de M. Lespagnol Alban, agriculteur à Oued-Cherrate, par Bouznika.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Rabat-Banlieue, à Rabat.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 11 mai 1953 une enquête publique est ouverte du 18 mai au 18 juin 1953, dans le cercle de contrôle civil des Rehamna, à Marrakech, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique des Rehamna, au profit de Si Hadj Mohammed ben Saïd, propriétaire à Marrakech.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de contrôle civil des Rehamna, à Marrakech.

*
*
*

Par arrêté du directeur des travaux publics du 15 mai 1953 une enquête publique est ouverte du 25 mai au 25 juin 1953, dans la circonscription de contrôle civil de Fedala, à Fedala, sur le projet de prise d'eau par pompage dans une seguia dérivée du bassin de l'oued Mellah, au profit de l'Omnium industriel d'Oukacha, à Casablanca.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Fedala, à Fedala.

*
*
*

Par arrêté du directeur des travaux publics du 16 mai 1953 une enquête publique est ouverte du 25 mai au 3 juin 1953, dans la circonscription de contrôle civil de Fedala, à Fedala, sur le projet de prise d'eau par pompage dans deux puits, au profit de M. Sintès Jacques, maraîcher à Fedala.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Fedala, à Fedala.

Limitation de la circulation sur les ponts de l'oued Cherrate et de l'oued Ykem, sur la route n° 1, de Casablanca à l'Algérie.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 12 mai 1953, modifié par arrêté du 19 mai 1953, l'accès des ponts de l'oued Cherrate et de l'oued Ykem, sur la route n° 1, de Casablanca à l'Algérie, est interdit aux véhicules d'un poids en charge supérieur à quinze (15) tonnes.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 12 mai 1953 modifiant l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 8 février 1944 instituant un régime de sursalaire familial en faveur des agents journaliers non citoyens français employés dans les administrations publiques.

LE PRÉFET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté du 8 février 1944 instituant un régime de sursalaire familial, tel qu'il a été modifié ou complété, notamment par l'arrêté du 7 mars 1952,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article premier de l'arrêté susvisé du 8 février 1944 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article premier. — Bénéficie d'un sursalaire familial, tout agent journalier non citoyen français des administrations publiques du Protectorat justifiant d'au moins six mois de services ininterrompus, ou qui peut faire la preuve qu'il percevait régu-

lièrement une indemnité à caractère familial dans son emploi précédent. Sont pris en considération, dans la durée des services exigés pour l'attribution du sursalaire familial, les services accomplis chez ses précédents employeurs, à condition qu'il n'y ait eu aucune interruption de travail. »

(La suite sans modification.)

Rabat, le 12 mai 1953.

GEORGES HUTIN.

TEXTES PARTICULIERS

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 5 mai 1953 modifiant et complétant l'arrêté portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la révision des pensions, de certains emplois supprimés de la direction de l'intérieur.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,

Vu le dahir du 12 mai 1950 portant réforme du régime des pensions civiles chérifiennes ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 16 mars 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la révision des pensions, de certains emplois supprimés de la direction de l'intérieur, tel qu'il a été complété et modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le tableau de concordance annexé à l'arrêté susvisé du 16 mars 1951 est complété comme suit :

EMPLOI dans lequel l'agent a été retraité	EMPLOI d'assimilation
Avant le 1 ^{er} février 1945. Commis-interprète de 4 ^e classe.	Commis d'interprétariat de 2 ^e classe.

ART. 2. — La pension sera pécuniée sur la base du traitement correspondant à l'assimilation ci-dessus sous réserve que les intéressés remplissent les conditions d'ancienneté prévues aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article 13 du dahir susvisé du 12 mai 1950.

Rabat, le 5 mai 1953.

Pour le secrétaire général du Protectorat,

Le secrétaire général adjoint,

EMMANUEL DURAND.

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Arrêté résidentiel du 12 mai 1953 modifiant l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation du personnel des services actifs de la police générale.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
Grand-croix de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation du personnel des services actifs de la police générale et notamment son article 12,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les dispositions de l'article 12 de l'arrêté résidentiel susvisé du 10 août 1946 sont à nouveau modifiées comme suit :

« Article 12. — Les inspecteurs principaux sont recrutés parmi les inspecteurs sous-chefs comptant au moins deux ans de services effectifs dans leur grade, à la suite d'un concours dont les conditions sont fixées par arrêté du directeur des services de sécurité publique. »

(La suite sans modification.)

Rabat, le 12 mai 1953.

GUILLAUME.

Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 13 mai 1953 modifiant l'arrêté directorial du 25 mars 1953 portant ouverture d'un concours pour onze emplois d'inspecteur principal.

LE DIRECTEUR DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE,
Officier de la Légion d'honneur.

Vu l'arrêté du directeur des services de sécurité publique du 25 mars 1953 portant ouverture d'un concours pour onze emplois d'inspecteur principal,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le concours pour le recrutement de onze inspecteurs principaux, qui devait avoir lieu le 2 juin 1953, est reporté au 25 juin 1953.

ART. 2. — Le registre des inscriptions, dont la date de clôture était initialement fixée au 2 mai 1953, est rouvert jusqu'au 25 mai 1953.

Rabat, le 13 mai 1953.

J. DUTHEIL.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Arrêté du directeur des travaux publics du 21 février 1953 portant ouverture de concours pour l'accès aux grades de sténodactylographe, dactylographe et dame employée des travaux publics.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,
Officier de la Légion d'honneur.

Vu l'arrêté viziriel du 15 mai 1951 portant statut des cadres de secrétaires sténodactylographes, sténodactylographes, dactylographes et dames employées et les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 28 janvier 1953 fixant les épreuves des concours pour l'accès aux cadres de secrétaires sténodactylographes, sténodactylographes et dames employées ;

Vu le dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques, reconduit par le dahir du 23 janvier 1951,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Des concours sont organisés le 3 novembre 1953 pour l'accès aux grades de sténodactylographe, dactylographe et dame employée à la direction des travaux publics.

Les listes d'inscription seront closes le 3 octobre 1953.

ART. 2. — Sont mis en compétition :

Quatre emplois de sténodactylographe ;

Huit emplois de dactylographe ;

Quatre emplois de dame employée.

ART. 3. — Sont réservés aux candidates bénéficiaires des dispositions du dahir du 23 janvier 1951 :

Un emploi de sténodactylographe ;

Deux emplois de dactylographe ;

Un emploi de dame employée.

ART. 4. — Les épreuves du concours pour l'emploi de sténodactylographe auront lieu exclusivement à Rabat.

Les deux autres concours seront organisés à Rabat et autres centres, s'il y a lieu.

ART. 5. — Une décision directoriale fixera la composition des jurys.

ART. 6. — Au vu des résultats du concours et sur la proposition du jury, il pourra être établi des listes d'admission pour chaque cadre portant sur un nombre de candidates supérieur au nombre des emplois mis au concours, sans pouvoir dépasser toutefois le quart de ce dernier nombre. La décision à prendre devra intervenir avant la publication de la liste définitive des candidates reçues.

Rabat, le 21 février 1953.

GIRARD.

Arrêté du directeur des travaux publics du 27 avril 1953 portant ouverture d'un concours direct pour l'emploi de chef de bureau d'arrondissement des travaux publics.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu l'arrêté viziriel du 10 mars 1941 relatif au statut du personnel de la direction des travaux publics et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété, notamment l'arrêté viziriel du 23 janvier 1949 ;

Vu l'arrêté directorial du 30 avril 1949 fixant les conditions et le programme du concours direct pour l'emploi de chef de bureau d'arrondissement des travaux publics, modifié par l'arrêté du 17 décembre 1953 ;

Vu le dahir du 14 mars 1939 fixant les conditions de l'admission des sujets marocains à concourir pour les emplois des administrations publiques du Protectorat ;

Vu le dahir du 23 janvier 1951 relatif au régime des emplois réservés aux Français et aux Marocains dans les cadres généraux des administrations publiques,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours direct pour trois emplois de chef de bureau d'arrondissement des travaux publics, dont deux emplois réservés, sera organisé à Rabat, les 2 et 3 décembre 1953.

ART. 2. — Les emplois réservés se répartissent comme suit :

Un emploi réservé aux candidats bénéficiaires du dahir susvisé du 23 janvier 1951 ;

Un emploi réservé aux candidats marocains bénéficiaires du dahir susvisé du 14 mars 1939.

ART. 3. — Au vu des résultats du concours et sur la proposition du jury, il pourra être établie une liste d'admission portant sur un nombre de candidats supérieur au nombre des emplois mis au concours sans pouvoir dépasser le quart de ce dernier nombre, soit un emploi. La décision à prendre devra intervenir avant la publication de la liste définitive des candidats reçus.

ART. 4. — Les demandes des candidats devront parvenir à la direction des travaux publics à Rabat, au plus tard le 2 novembre 1953.

Rabat, le 27 avril 1953.

Pour le directeur des travaux publics,

Le directeur adjoint,

MATHIS.

DIRECTION DU COMMERCE ET DE LA MARINE MARCHANDE

Arrêté du directeur du commerce et de la marine marchande du 16 mai 1953 fixant la composition de la commission de classement prévue par l'article 14 de l'arrêté viziriel du 29 avril 1953 portant statut du personnel technique du commerce et de l'industrie.

LE DIRECTEUR DU COMMERCE ET DE LA MARINE MARCHANDE,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 29 avril 1953 portant statut du personnel technique du commerce et de l'industrie et notamment son article 14,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La composition de la commission de classement prévue par l'article 14 de l'arrêté viziriel susvisé du 29 avril 1953 est fixée ainsi qu'il suit :

Le directeur du commerce et de la marine marchande ou son délégué, président ;

Un représentant du secrétaire général du Protectorat et un représentant du directeur des finances ;

Les chefs de division de la direction du commerce et de la marine marchande ou leurs représentants ;

Le sous-directeur, chef du service administratif et de la documentation commerciale ;

Les chefs de service de la direction du commerce et de la marine marchande dont les agents sont susceptibles de bénéficier des dispositions de l'arrêté susvisé.

ART. 2. — La commission pourra se faire assister à titre consultatif par :

Un représentant élu auprès de la commission d'avancement de chacune des catégories de fonctionnaires du cadre d'inspection ou de contrôle dans lesquelles les intéressés sont à intégrer ;

Deux représentants des fonctionnaires provenant des services supprimés du commissariat aux prix, désignés par le directeur du commerce et de la marine marchande ;

Deux représentants des agents de la direction du commerce et de la marine marchande et de la délégation économique du Maroc à Paris, susceptibles d'être intégrés dans le cadre d'inspection du commerce et de l'industrie, désignés par le directeur du commerce et de la marine marchande ;

Deux représentants des agents de la direction du commerce et de la marine marchande, susceptibles d'être intégrés dans le cadre de contrôle, désignés par le directeur du commerce et de la marine marchande.

Rabat, le 16 mai 1953.

FÉLICI.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2111, du 10 avril 1953, page 527.

Arrêté du directeur de l'instruction publique du 16 mars 1953 portant ouverture d'un concours pour trois emplois de météorologiste de la section de physique du globe et de météorologie et fixant les formes et le programme de ce concours.

ARTICLE PREMIER. —

Au lieu de :

« ; un de ces emplois est réservé aux candidats du sexe féminin et un autre aux candidats marocains » ;

Lire :

« ; un de ces emplois pourra être attribué à un candidat du sexe féminin, un autre sera réservé à un candidat marocain. »

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 18 mai 1953 modifiant l'arrêté directorial du 14 mars 1953 portant ouverture d'un concours pour vingt-sept emplois de commis stagiaire de la direction de la santé publique et de la famille.

LE DIRECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 14 mars 1953 portant ouverture d'un concours pour vingt-sept emplois de commis stagiaire de la direction de la santé publique et de la famille,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier de l'arrêté directorial susvisé du 14 mars 1953 est modifié ainsi qu'il suit :

« Un concours est ouvert à partir du 26 mai 1953, à Rabat et, le cas échéant, dans d'autres centres, pour trente-trois emplois de commis stagiaire de la direction de la santé publique et de la famille.

« Six de ces emplois sont réservés aux candidats marocains en application du dahir du 14 mars 1939.

« Douze autres emplois sont réservés aux bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951.

« Le nombre maximum de places susceptibles d'être attribuées à des candidats du sexe féminin est fixé à onze. »

Le suite sans modification.

Rabat, le 18 mai 1953.

G. SICAUT.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE

Arrêté du trésorier général du Protectorat du 30 avril 1953 modifiant et complétant l'arrêté du trésorier général du 10 décembre 1945 fixant les conditions d'incorporation de certains agents auxiliaires dans les cadres de fonctionnaires de la trésorerie générale.

LE TRÉSORIER GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 5 avril 1945 relatif à l'incorporation de certains agents de l'administration chérifienne dans les cadres de fonctionnaires, tel qu'il a été complété par le dahir du 20 août 1952 ;

Vu l'arrêté du trésorier général du Protectorat du 10 décembre 1945 fixant les conditions d'incorporation de certains agents auxiliaires dans les cadres de fonctionnaires de la trésorerie générale.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du trésorier général du Protectorat du 10 décembre 1945 est modifié ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 1953 :

« Article 2. —
« 3^e Réviser, au 1^{er} janvier 1953, au moins dix ans de services dans une administration publique du Protectorat, le service légal et les services de guerre non rémunérés par une pension étant toutefois pris en compte, le cas échéant. »

La suite sans modification.

ART. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1953.

Rabat, le 30 avril 1953.

VERMIER.

Arrêté du trésorier général du Protectorat du 30 avril 1953 modifiant et complétant l'arrêté du trésorier général du 10 décembre 1945 fixant les conditions d'incorporation de certains agents auxiliaires dans les cadres de fonctionnaires de la trésorerie générale.

LE TRÉSORIER GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,
Officier de la Légion d'honneur.

Vu le dahir du 5 avril 1945 relatif à l'incorporation de certains agents de l'administration chérifienne dans les cadres de fonctionnaires, tel qu'il a été complété par le dahir du 20 août 1952 ;

Vu l'arrêté du trésorier général du Protectorat du 10 décembre 1945 fixant les conditions d'incorporation de certains agents auxiliaires dans les cadres de fonctionnaires de la trésorerie générale,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du trésorier général du Protectorat du 10 décembre 1945 est modifié ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 1953 :

« Article 2. —

« 3° Réunir, au 1^{er} janvier 1953, au moins dix ans de services dans une administration publique du Protectorat, le service légal et les services de guerre non rémunérés par une pension étant toutefois pris en compte, le cas échéant. »

(La suite sans modification.)

ART. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1953.

Rabat, le 30 avril 1953.

VERRIER.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 5 mai 1953 les cinquante emplois d'agent titulaire des cadres secondaires de la direction de l'intérieur, créés à compter du 1^{er} janvier 1953, par transformation de cinquante emplois d'auxiliaire, sont répartis comme suit :

PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Service central.

Commis	1
Sténodactylographes, dactylographes et dames employées	2
Agent public de 2 ^e catégorie	1
Chaouchs	2

Services extérieurs.

Commis	18
Commis d'interprétariat	15
Sténodactylographes, dactylographes et dames employées	9
Agent technique des métiers et arts marocains	1
Agent public de 3 ^e catégorie	1

TOTAL..... 50

Nominations et promotions.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

Est nommée, pour ordre, sous-chef de bureau de 1^{re} classe (indice 419) du 16 novembre 1952 : M^{me} Nolot Jeanno, administrateur civil de 3^e classe (4^e échelon), en service détaché. (Arrêté résidentiel du 25 avril 1953.)

Sont réintégrés dans leurs fonctions :

Du 1^{er} avril 1953 : M. Caillat Jacques ;

Du 15 avril 1953 : M. Bonnier Georges,

secrétaires d'administration de 2^e classe, en disponibilité pour satisfaire à leurs obligations militaires. (Arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 4 avril 1953.)

Est nommé, après concours, *commis stagiaire* du 26 décembre 1952 : M. Nephtali Désiré, commis temporaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 22 avril 1953.)

L'ancienneté de M. Abdallah ben Mohamed, chaouch de 5^e classe, est reportée du 1^{er} août 1952 au 1^{er} février 1952. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 28 avril 1953.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisée et nommée *sténodactylographe de 4^e classe* du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 30 novembre 1950, et reclassée, en application de l'arrêté viziriel du 7 octobre 1946, *sténodactylographe de 3^e classe* à la même date, avec la même ancienneté : M^{me} Ferral Suzanne, *sténodactylographe temporaire*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 13 mars 1953.)

* *

JUSTICE FRANÇAISE.

Sont promus du 1^{er} juin 1953 :

Secrétaire-greffier en chef hors classe (1^{er} échelon) : M. Grégoire Johan, *secrétaire-greffier en chef de 1^{re} classe* ;

Secrétaire-greffier adjoint de 4^e classe : M. Carrière Antoine, *secrétaire-greffier adjoint de 5^e classe* ;

Commis principal de 2^e classe : M. Damasc Louis, *commis principal de 3^e classe* ;

Commis de 1^{re} classe : M. Pelaprat Jean, *commis de 2^e classe* ;

Commis de 2^e classe : MM. Moussaoui Djilali et Muhn Fernand, *commis de 3^e classe*.

(Arrêté du premier président de la cour d'appel du 20 avril 1953.)

* *

DIRECTION DES AFFAIRES CHÉRIFIENNES.

Sont intégrés dans le cadre des commissaires du Gouvernement chérifien du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, en qualité de :

Commissaire du Gouvernement chérifien de 1^{re} classe : M. Pao-lini Jean, chef de bureau d'interprétariat hors classe ;

Commissaire du Gouvernement chérifien de 3^e classe : M. Giraud-Audine Paul, chef de bureau d'interprétariat de 1^{re} classe.

(Arrêtés du conseiller du Gouvernement chérifien du 22 avril 1953.)

Est nommé, après concours, *commis-greffier stagiaire des juridictions coutumières* du 16 décembre 1952 : M. Derqaoui Larbi, agent temporaire. (Arrêté du conseiller du Gouvernement chérifien du 5 janvier 1953.)

* *

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Est nommé *inspecteur du corps des sapeurs-pompiers et des services de lutte contre l'incendie du Maroc* du 23 février 1953 : M. Alifa Jean, chef de bataillon du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, en service détaché. (Arrêté résidentiel du 9 avril 1953.)

Sont nommés à la municipalité de Mogador :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon du 1^{er} février 1952 : M. Bouhlal Mohamed ben M'Hamed, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon du 1^{er} mai 1952 : M. Aboukal Moulay Abdallah ben Brahim, sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon.

(Arrêtés du chef de la région de Marrakech du 2 avril 1953.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Municipalité de Marrakech :

Sapeur-pompier professionnel, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1947, avec ancienneté du 10 novembre 1946, reclassé sapeur, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1947 (bonification pour services militaires : 1 an 9 mois 23 jours), et 2^e échelon du 1^{er} octobre 1950 : M. Lahcèn ben Djillali ;

Du 1^{er} janvier 1949 :

Municipalité d'Agadir :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} août 1948 : M. Larbaoui Mohamed ben Boujemaa ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} avril 1948 : M. Lahoucine ben Ali ben Hamou ;

Municipalité de Casablanca :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre spécialisée) et 5^e échelon du 1^{er} mars 1952 : M. Lahssèn ben Djillali ben Mohamed ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon (manœuvre spécialisée), avec ancienneté du 1^{er} mars 1948, et 3^e échelon du 1^{er} novembre 1950 : M. Aneur ben Lachemi ben Aneur ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon (manœuvre spécialisée), avec ancienneté du 16 octobre 1947, et 4^e échelon du 1^{er} juillet 1950 : M. Mohamed ben Lahssèn ben Ali ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} septembre 1946, 4^e échelon du 1^{er} juillet 1949 et 5^e échelon du 1^{er} mai 1952 : M. Mohamed ben Messaoud ben Brahim ;

Municipalité de Fès :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} septembre 1946, et 3^e échelon du 1^{er} novembre 1949 : M. Mohamed ben Ali Abderrahmane ;

Municipalité de Marrakech :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} novembre 1948 : M. Bachir ben Abdallah ben Messaoud ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} mai 1947, et 4^e échelon du 1^{er} juillet 1950 : M. Larbi ben Ahmed ben Larbi ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 1^{er} mai 1946, et 4^e échelon du 1^{er} juillet 1949 : M. Omar ben Brahim ben Mohamed ;

Municipalité de Mazagan :

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 26 juillet 1948, et 5^e échelon du 1^{er} avril 1951 : M. Moulay Idriss ben Brahim ;

Municipalité de Rabat :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon (aide-collecteur), avec ancienneté du 25 novembre 1948, et 4^e échelon du 1^{er} août 1951 : M. Ali ben Abdesslem ben Hicham ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 2^e échelon (maalem marocain), avec ancienneté du 1^{er} mai 1946, et 3^e échelon du 1^{er} mars 1949 : M. Abderrahman ben Hadj ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon (manœuvre ordinaire), avec ancienneté du 16 août 1948, et 4^e échelon du 1^{er} mai 1951 : M. Cherki ben Mohamed ben Fqih ;

Du 1^{er} janvier 1950 :

Municipalité de Marrakech :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon (maalem marocain), et 5^e échelon du 1^{er} novembre 1952 : M. Salem ben Salem ben Mohamed ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon (conducteur de petits engins), avec ancienneté du 1^{er} mai 1949, et 4^e échelon du 1^{er} janvier 1952 : M. Tayeb ben Thami ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon (aide-collecteur), avec ancienneté du 1^{er} novembre 1949 : M. Mohamed ben Driss ben Hachemi ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (conducteur de véhicule hippomobile), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1949, et 5^e échelon du 1^{er} novembre 1952 : M. Mohamed ben Allal ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie, 4^e échelon (manœuvres ordinaires) : MM. Abdesslem ben Ahmed, Omar ben Brahim et Thami ben el Ouazzani ;

Municipalité de Rabat :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon (secrétaire spécialisé dans les questions économiques), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1947, et 7^e échelon du 1^{er} juillet 1950 : M. Brahim Tazi.

Arrêtés directoriaux des 21 et 22 avril 1952.)

* *

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Sont recrutés en qualité de *gardiens de la paix stagiaires* :

Du 24 janvier 1953 : M. Calendini Ours ;

Du 26 janvier 1953 : MM. Anton Joachim, Dubois Robert, Louat de Bort Pierre et Sévilla Gilbert ;

Du 27 janvier 1953 : MM. Leduc Alphonse et Lizère Claude ;

Du 28 janvier 1953 : MM. Doriath René, Pollice Robert et Poul Julien ;

Du 1^{er} février 1953 : MM. Armand André et Tourtois Elie.

Sont nommés :

Secrétaires principaux de 2^e classe du 1^{er} janvier 1953 : MM. Ahmed ben Mohamed ben Mohamed Achoud, Kadmiri Mohamed ben Mahjoub ben Ali et Ziane Miloudi Bouazza, secrétaires hors classe (3^e et 2^e échelons) ;

Secrétaires hors classe (1^{er} échelon) :

Du 1^{er} janvier 1953 : M. Moulay Ismaïl Alaoui Ismaïli ;

Du 1^{er} février 1953 : MM. Barthélemy Michel, Bouget Pierre, Cornille Pierre, François Fénelon, Godiveau Bernard, Lafon Jean, Moura Michel et Puech Maurice,

secrétaires de classe exceptionnelle (2^e échelon) ;

Secrétaire de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1953 : M. Fawzi Larbi, secrétaire de 2^e classe ;

Inspecteurs principaux de classe exceptionnelle du 1^{er} janvier 1953 : MM. Lafargue Yves et Négroni Lucien, inspecteurs principaux hors classe ;

Inspecteurs sous-chefs du 1^{er} janvier 1953 : MM. Arquéro François, Auer Joseph, Bévéraggi Victor, Bladanet Albert, Boizard Arsène, Boyer Albert, Cordel Jean, Fort Lucien, Garrido Antoine, Gil Manuel, Grasser Charles, Guinot Claude, Lenain Pierre, Mémbrives Émile, Mollière Serge, Mondet Roger, Oliver Robert, Prince André, Quiles Marcel, Rommes Raymond, Rouilhes Gilles, Schell Michel et Vasseur Albert, inspecteurs hors classe ;

Brigadier de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1953 : M. Merlin Auguste, brigadier de 2^e classe ;

Brigadiers de 2^e classe du 1^{er} janvier 1953 : MM. Albertini Jean, Antona François, Aubin Jean, Baldovini Jean, Barthel Louis, Ber-

dillon Pierre, Bordj Lucas, Cadot Jean, Caly André, Carillo Pierre, Cascino Victor, Céréza Antoine, Coustal René, Dias René, Dupont Paul, Duquenne Charles, Durupt Gilbert, Duval Louis, Escudéro Victor, Estébe Henri, Garcia Ginès, Giraudet Charles, Henry René, Huart Pierre, Jean Georges, Lassère Julien, Leccia Lucien, Lesser-tour Guy, Levieux Georges, Lili Jean, Longro Emmanuel, Mariani Marcel, Martinaud Xavier, Mathieu Marcel, Michaud Raymond, Naud Roger, Navarro Joseph, Noël Jules, Nurier Gabriel, Pascault René, Quessada Pierre, Salaun François, Sanchez Jean, Sanchez Joseph, Santoni Jacques, Savelli Simon, Serventi Pascal, Souville Edouard, Thébault Raymond, Tylkowski Casimir, Viard Jacques, Vincent André et Yvars Marcel, sous-brigadiers ;

Sous-brigadiers de police du 1^{er} janvier 1953 : MM. Agostini Robert, Antonini Pierre, Baraduc Jean, Barthe Jean, Bartoli Antoine, Bernard André, Bernard Joseph, Biran Jean, Canard Jean, Fournier Jean, Garcia Michel, Gauteur Maurice, Gérome Roger, Geymann Marcel, Graziani Ange, Honoré Léon, Houvet Georges, Jacquet François, Janneau René, Lacheney Pierre, Lanepaban Paul, Mandine Jean-Marie, Marcaggi Jean, Martin René, Martinez Joseph, Mas Innocent, Masson René, Maubert Georges, Millet Guy, Mokhefi Pierre-Baghdadi, Moliner Joseph, Morel Marcel, Moulin Gabriel, Mozziconacci Félix, Nevès Philippe, Olivères Albert, Orsoni Joseph, Paffenhoff Antoine, Palmade Eugène, Pastor Henri, Raguènes Marcel, Raucoules Guy, Renaud Bernard, Rocca Eugène, Roch André, Schell Roger, Simon Jacques, Sinié Marcel, Sisti Antoine, Squarcini Jean, Suran Jean, Surlève Henri, Talarmin Yves, Taupenas André, Téton Marc, Thiéry Georges, Tomasi Don Marc, Valadier Pierre, Vautrin Georges, Veau Auguste, Verger Lucien, Wersinger Robert et Zara Théodore, gardiens de la paix de 1^{re} classe, de classe exceptionnelle et hors classe ;

Gardien de la paix hors classe du 1^{er} mars 1953 : M. Pujalte Antoine, gardien de la paix de classe exceptionnelle.

Est titularisé et reclassé *inspecteur de la sûreté de 2^e classe* du 1^{er} juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1950 (bonification pour services militaires : 3 ans 4 mois) : M. Brénas Fernand, inspecteur stagiaire.

(Arrêtés directoriaux des 19 février, 25 et 30 mars, 11 et 17 avril 1953.)

* *

DIRECTION DES FINANCES.

Est promu *chaouch de 1^{re} classe* de l'enregistrement et du timbre du 1^{er} avril 1953 : M. Goulla Aïssa, chaouch de 2^e classe. (Arrêté directorial du 22 avril 1953.)

Est nommé *inspecteur-rédacteur hors classe (indice 360) des impôts urbains* du 25 décembre 1952, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952 : M. Chambon Fernand, inspecteur hors classe des contributions directes en service détaché. (Arrêté directorial du 29 décembre 1952.)

M. Abennebi Nejjar, commis d'interprétariat principal de classe exceptionnelle (échelon avant trois ans) des domaines, bénéficiera, à compter du 1^{er} juin 1953, du traitement afférent à l'indice 230 (échelon après trois ans). (Arrêté directorial du 22 avril 1953.)

Est reclassée *secrétaire d'administration de 2^e classe (1^{er} échelon)*, du 1^{er} octobre 1948, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1947, 2^e échelon du 1^{er} octobre 1949 et 3^e échelon du 1^{er} décembre 1951 : M^{me} Le Part Adrienne, secrétaire d'administration de 2^e classe (1^{er} échelon). (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 22 avril 1953.)

Est titularisé et nommé *commis de 3^e classe* du 17 décembre 1952, avec ancienneté du 3 juin 1951 : M. Nouvellon Paul, commis stagiaire. (Arrêté directorial du 27 avril 1953.)

Est élevée au 6^e échelon de son grade du 1^{er} juillet 1952 : M^{me} Delseny Andrée, secrétaire sténodactylographe, 5^e échelon. (Arrêté directorial du 25 avril 1953.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisé et reclassé *commis principal de classe exceptionnelle* du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 30 mars 1949 (bonifications pour services civils : 8 ans 9 mois 1 jour, et pour services militaires : 10 ans 2 mois 2 jours) : M. Clément Henri, commis auxiliaire. (Arrêté directorial du 8 avril 1953.)

* *

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Sont promus :

Du 1^{er} février 1953 :

Ingénieurs subdivisionnaires de 1^{re} classe : MM. Coeytaux André et Fournel Georges, ingénieurs subdivisionnaires de 2^e classe ;

Ingénieur subdivisionnaire de 3^e classe : M. Pelloux Gilbert, ingénieur subdivisionnaire de 4^e classe ;

Ingénieurs adjoints de 3^e classe : MM. Mougin Gilbert et Aranda Jean, ingénieurs adjoints de 4^e classe ;

Adjoint technique principal de 4^e classe : M. Lignon Jean, adjoint technique de 1^{re} classe ;

Adjoint technique de 2^e classe : M. Vacher Roger, adjoint technique de 3^e classe ;

Agent technique principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) : M. Lacorre Camille, agent technique principal hors classe ;

Agents techniques de 2^e classe : MM. Boushira Jacques et Barthe Louis, agents techniques de 3^e classe ;

Conducteur de chantier de 2^e classe : M. Garcia René, conducteur de chantier de 3^e classe ;

Dactylographe, 8^e échelon : M^{me} Ciavaldini Maud, dactylographe, 7^e échelon ;

Du 1^{er} mars 1953 :

Ingénieurs adjoints de 1^{re} classe : MM. Goguet Maurice et Sivadier Gaston, ingénieurs adjoints de 2^e classe ;

Adjointes techniques de 3^e classe : MM. Paul Yvan et Beaugrard Michel, adjointes techniques de 4^e classe ;

Agent technique principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) : M. Vilvandre Jean, agent technique principal hors classe ;

Agents techniques de 1^{re} classe : MM. Fuzet Claude et Diaz Armand, agents techniques de 2^e classe ;

Conducteur de chantier principal de 1^{re} classe : M. Saussol Sylvain, conducteur de chantier principal de 2^e classe ;

Conducteur de chantier principal de 3^e classe : M. Miranda François ;

Commis principal hors classe : M. Munoz Joseph, commis principal de 1^{re} classe ;

Commis principal de 1^{re} classe : M. Mellado Fernand, commis principal de 2^e classe ;

Du 1^{er} avril 1953 :

Ingénieur subdivisionnaire de 1^{re} classe : M. Lassalette Eugène, ingénieur subdivisionnaire de 2^e classe ;

Ingénieur subdivisionnaire de 3^e classe : M. Millet René, ingénieur subdivisionnaire de 4^e classe ;

Ingénieur adjoint de 1^{re} classe : M. Grimaldi Christian, ingénieur adjoint de 2^e classe ;

Adjoint technique de 3^e classe : M. Moureaux Maurice, adjoint technique de 4^e classe ;

Agent technique principal hors classe : M. Fringant Marcel, agent technique principal de 1^{re} classe ;

Agent technique principal de 3^e classe : M. Julliard André, agent technique de 1^{re} classe ;

Agent technique de 1^{re} classe : M. Chastang Robert, agent technique de 2^e classe ;

Conducteur de chantier de 3^e classe : M. Blaix Marceau, conducteur de chantier de 4^e classe ;

Commis principal hors classe : M. Querne Georges, commis principal de 1^{re} classe ;

Commis de 1^{re} classe : M. Falco Louis, commis de 2^e classe ;

Commis de 2^e classe : M^{me} Lefèvre Renée, commis de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 27 et 30 mars 1953.)

Sont promus :

Du 1^{er} janvier 1950 :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon : M. M'Barek ben Mohamed es Soussi, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Du 1^{er} octobre 1950 :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon : M. Azzouz ben Ali ben Mohamed, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon : M. Belarbi Ahmed, sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Du 1^{er} février 1951 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon : M. Miloud ben Ahmed ben Salem, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon : M. Messaoud ben Mohamed ben Thami Doukkali, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon : M. Mohamed ben Haddou ben Allal, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon : M. Errih Abderrahmane, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 2^e échelon ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 2^e échelon : M. Minejem M'Barek, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon : M. Inajjarane Belaïd, sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon : M. El Houssine ben Boubkèr ben Ahmed, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agents publics de 2^e catégorie, 4^e échelon : MM. Jellil Larbi et Abdellah ben Ahmed ben Mohamed Saboury, sous-agents publics de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agents publics de 2^e catégorie, 3^e échelon : MM. Brahim ben Daoud ben Lachemi, Moulay el Hassane ben Ahmed, Boufaïm Ahmed, Bouchaïb ben Hamadi el Mehdaoui et Ali ben el Houssaine ben Ahmed, sous-agents publics de 2^e catégorie, 2^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon : M. Nahiri Mohammed, sous-agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 9^e échelon : M. Sanana Birouk, sous-agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon : M. Mohamed ben Thami ben Hadj Mahjoub, sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie, 4^e échelon : MM. Lahbib ben Abderrahmane, Rami M'Barek et Maati ben Bouazza, sous-agents publics de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie, 3^e échelon : MM. M'Hammed ould el Arbi ould Akkari, Nasra Lahmar et Dif Abdellah, sous-agents publics de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon : M. Takaya Mohammed, sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} mars 1951 :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon : M. Kharbouch Houssine, sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon : M. Ghorafi Embarek, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon : M. Mouloud ben el Mehdi ben Omar, sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon : M. Lachemi Moussa, sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Du 1^{er} avril 1951 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon : M. Mohamed ben M'Hamed « Tobi », sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon : M. Diyan Ahmed, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon : M. Mohamed ben Mohamed ben Jilali, sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agents publics de 2^e catégorie, 2^e échelon : MM. Najah Haj et Fairouk Miloudi, sous-agents publics de 2^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon : M. Ghezali Larbi, sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon : M. Abdesselam ben Mohamed ben Taleb, sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} mai 1951 :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon : M. Bouazza Elkaydouri, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon : M. Ali ben Lahcen, sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon : M. Ahmad ben Ahmed el Hih, sous-agent public de 2^e catégorie, 2^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon : M. El Bcir Cherki, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

Du 1^{er} juin 1951 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon : M. Tadjout Omar, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon : M. Mohamed ben Omar ben Ahmed, sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon : M. Ahmed ben Thami ben Abdesslem, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon : M. Ahmed ben M'Barek ben Hachemi, sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon : M. El Arbi ben Akka ben Mahjoub, sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Du 1^{er} juillet 1951 :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon : M. Ijioui Larbi, sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon : M. Abdallah ben Mohammed ben Omar el Ouazzani, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie, 5^e échelon : MM. Jabboury Ghzaoui et Abderrahman ben Larbi, sous-agents publics de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie, 4^e échelon : MM. Echehab el Arbi ben Kaddour et Beresgui Mohammed, sous-agents publics de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Du 1^{er} août 1951 :

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon : M. Ahmed ben Saïd Soussi, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon : M. Benbrahim Driss, sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon : M. Fennich Abdesslem, sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Du 1^{er} septembre 1951 :

Sous-agents publics de 2^e catégorie, 6^e échelon : MM. Ettibari ben Ahmed el Aouni et Douion Ali, sous-agents publics de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon : M. Smaïn ben Saïd ben Omar Doukkali, sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon : M. Jilali ben Mohamed, sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon : M. Olime Mohamed, sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Du 1^{er} octobre 1951 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon : M. Mohamed ben Mahfoud ben Tahar, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon : M. Tourir Omar, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 9^e échelon : M. El Mokh Mokhtar, sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon : M. Naaman Amor, sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie, 5^e échelon : MM. Saïdi Ham-mou ben Ahmed et Larbi ben Hamadi, sous-agents publics de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agents publics de 3^e catégorie, 4^e échelon : MM. Mentag Driss et Khachab Ali, sous-agents publics de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Du 1^{er} novembre 1951 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon : M. Sidi Mohamed ben Moulay Thami, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon : M. Mohamed ben Iddir, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon : M. El Maati ben el Maati ben Bennaceur, sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon : M. Mouzoune Moha, sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Du 1^{er} décembre 1951 :

Sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 5^e échelon : MM. Mohamed ben Jilali ben Ahmed et M'Barek ben Bouchaïb ben Mohamed, sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon : M. Mohamed ben Ahmed ben Slimane el Hihî, sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon : M. Sellam ben Amar Chidmi el Harati, sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon : M. Bouih ben Saïd ben Brik Houari, sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon. (Arrêtés directoriaux des 14, 17, 18 et 19 mars 1953.)

Est considérée comme démissionnaire et rayée des cadres de la direction des travaux publics du 1^{er} janvier 1953 : M^{lle} Maquet Suzanne, dactylographe de 1^{re} classe. (Arrêté directorial du 14 avril 1953.)

Est titularisé et nommé *ingénieur adjoint de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1951, avec ancienneté du 7 juin 1949, et promu *ingénieur subdivisionnaire de 4^e classe* du 1^{er} juillet 1951 : M. Piesvaux Jean, agent à contrat. (Arrêté directorial du 17 février 1953.)

Application du *dahir* du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisé et nommé *chef cantonnier principal de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1946, avec ancienneté du 1^{er} mai 1936 : M. Plutus Roger, agent journalier. (Arrêté directorial du 26 décembre 1952.)

DIRECTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES MINES.

Est nommée, après concours, *dame employée de 6^e classe* du 26 décembre 1952, avec ancienneté du 14 août 1952 : M^{lle} Cohen Renée, agent journalier. (Arrêté directorial du 11 mars 1953.)

* *

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Est remis à la disposition de son administration d'origine du 1^{er} mai 1953 : M. Trintignac Roger, directeur adjoint, ingénieur en chef du génie rural. (Arrêté résidentiel du 23 avril 1953.)

Est nommé, pour ordre, *ingénieur adjoint du génie rural de 4^e classe* du 8 octobre 1952 : M. Trouvé Claude, ingénieur adjoint du génie rural de 4^e classe du cadre métropolitain, en service détaché. (Arrêté directorial du 18 décembre 1952.)

Est placée, sur sa demande, dans la position de disponibilité du 1^{er} juin 1953 : M^{lle} Mas Louise, dactylographe, 2^e échelon. (Arrêté directorial du 15 avril 1953.)

Est titularisé et nommé *contrôleur adjoint de 3^e classe* du 1^{er} novembre 1952 et reclassé au même grade à la même date, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951 : M. Benzimra Samuel, contrôleur adjoint stagiaire du service de la conservation foncière. (Arrêté directorial du 20 avril 1953.)

Est reclassé *commis principal d'interprétariat de 3^e classe* du 1^{er} novembre 1952, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, et *commis principal d'interprétariat de 2^e classe* à la même date, avec la même ancienneté : M. El Yacoubi Mohamed, commis d'interprétariat de 3^e classe du service de la conservation foncière. (Arrêté directorial du 20 avril 1953.)

Est promu *cavalier des eaux et forêts de 3^e classe* du 1^{er} décembre 1952 : M. Brahim ben Mohammed, cavalier de 4^e classe. (Arrêté directorial du 15 avril 1953.)

Est reclassée *secrétaire sténodactylographe, 2^e échelon* du 1^{er} juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952 : M^{lle} Grécolier Hélène, secrétaire sténodactylographe, 1^{er} échelon. (Arrêté directorial du 27 mars 1953.)

Est titularisée et nommée, après concours, *dactylographe, 1^{er} échelon* du 1^{er} février 1953, avec ancienneté du 12 mars 1951 : M^{lle} Pottier Huguette. (Arrêté directorial du 26 mars 1953.)

Sont nommés, après concours, *adjoints techniques stagiaires du génie rural* du 24 décembre 1952 :

M. Bennavai Francis, commis de 3^e classe de la direction des finances ;

M. Colonna Noël, opérateur journalier.

(Arrêtés directoriaux des 16 avril et 9 mars 1953.)

* *

DIRECTION DU COMMERCE ET DE LA MARINE MARCHANDE.

Sont incorporés, pour ordre, du 1^{er} novembre 1952, dans le cadre des contrôleurs de la marine marchande chérifienne (nouveau régime), en qualité de :

Contrôleur principal de 1^{re} classe, avec ancienneté du 23 septembre 1950 : M. Jousselein Marcel, administrateur de l'inscription maritime (après 12 ans de service) ;

Contrôleur principal de 2^e classe, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952 : M. Bellec Pierre, administrateur de l'inscription maritime (après 9 ans de service) ;

Contrôleur de 1^{re} classe, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951 : M. du Baret de Lime Louis, administrateur de l'inscription maritime (après 6 ans de service),

en service détaché.

(Arrêtés directoriaux du 14 janvier 1953.)

*
*
*

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Est promu, au service de la jeunesse et des sports, *instructeur de 1^{re} classe* du 1^{er} août 1953 : M. Fournet Ernest, instructeur de 2^e classe. (Arrêté directorial du 16 avril 1953.)

Sont nommés :

Professeur agrégé (cadre unique, 2^e échelon) du 9 octobre 1952, avec 2 ans 9 jours d'ancienneté : M. Touren Alain ;

Institutrice de 6^e classe du 1^{er} janvier 1953 : M^{me} Rieger Thérèse ;

Instituteur et institutrice de 6^e classe du cadre particulier du 1^{er} janvier 1953 : M. Jacotey René ; M^{lle} Villela Josette ;

Maître de travaux manuels de 6^e classe (cadre normal, 2^e catégorie) du 1^{er} janvier 1953 : M. Godard Jacques ;

Mouderrès stagiaire des classes primaires du 1^{er} octobre 1952 et *mouderrès de 6^e classe des classes primaires* du 1^{er} janvier 1953 : M. Lahbabi Abdellah ben Mohammed ;

Mouderrès de 6^e classe des classes primaires du 1^{er} janvier 1953 : MM. Mustapha ben Mohamed Akhrif, Mohamed ben Abdallah Benjelloun, Abderrahmane ben Mohamed Tazi, Silbaï Moulay Boujemaa, El Yacoubi Abdelaziz et Mohamed ben Haj Mohamed Bannani ;

Moniteur de 5^e classe du 1^{er} octobre 1952, avec 5 mois 25 jours d'ancienneté : M. Zouak Mohammed ;

Moniteur de 4^e classe du 1^{er} octobre 1952, avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M. Lachab Ahmed.

Est nommée, après concours, *sténodactylographe de 7^e classe* du 1^{er} janvier 1953, avec 4 ans 3 mois d'ancienneté, reclassée à la 6^e classe de son grade à la même date, avec 3 mois d'ancienneté : M^{me} Coufourier Marie-Louise.

(Arrêtés directoriaux des 16 février, 2, 9, 11, 14, 23 et 24 mars, 2, 7 et 9 avril 1953.)

Est rangée *institutrice de 6^e classe* du 1^{er} octobre 1948, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1948, et promue à la 5^e classe de son grade du 1^{er} janvier 1951 : M^{lle} Bourraqui Solange. (Arrêté directorial du 15 avril 1953.)

Sont reclassés :

Professeur licencié, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1950, avec 2 ans 3 mois 10 jours d'ancienneté, et promue au 2^e échelon de son grade à la même date, avec 3 mois 10 jours d'ancienneté : M^{lle} Durand Madeleine ;

Mouderrès de 6^e classe du 1^{er} janvier 1946, avec 3 ans 3 mois d'ancienneté, et promu à la 5^e classe du 1^{er} octobre 1946, à la 4^e classe du 1^{er} octobre 1949 et à la 3^e classe du 1^{er} février 1953 : M. Ben Slimane Doukkali Mohammed.

(Arrêtés directoriaux des 28 mars et 14 avril 1953.)

Sont réintégrés :

Instituteur de 6^e classe du 16 avril 1953, avec 1 an 3 mois 23 jours d'ancienneté : M. Dinam Paul ;

Instituteur stagiaire du 27 mars 1953 : M. Valverde René.

(Arrêtés directoriaux des 7 et 8 avril 1953.)

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILIE.

Sont titularisés et nommés *médecins de 3^e classe* :

Du 1^{er} février 1953 : M. Berthault Georges ;

Du 24 février 1953 : M. Lucotte Henri ;

Du 9 avril 1953 : M. Grisot Jean ;

Du 24 avril 1953 : M. Maingnet Serge,

médecins stagiaires.

(Arrêtés directoriaux des 15 et 25 avril 1953.)

Sont nommés :

Adjoint spécialiste de santé de 4^e classe du 1^{er} janvier 1953 et reclassé *adjoint spécialiste de santé de 3^e classe* à la même date, avec ancienneté du 7 septembre 1952 (bonification pour services militaires légal et de guerre : 2 ans 9 mois 24 jours) : M. Fuselier René, adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'Etat) ;

Adjointes spécialistes de santé de 4^e classe du 1^{er} janvier 1953 : M^{me} Pierre Françoise, adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'Etat) ; M. Martinière Pierre, M^{lle} Donadei Paulette et Ravisse Jeannine, adjoint et adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'Etat) ;

Adjoint spécialiste de santé de 4^e classe du 1^{er} janvier 1953 et reclassé au même grade, à la même date, avec ancienneté du 12 février 1952 (bonification pour services militaires : 10 mois 19 jours) : M. Llobet Jean, adjoint de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'Etat).

(Arrêtés directoriaux du 30 mars 1953.)

Est reclassé *adjoint de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'Etat)* du 19 mai 1952, avec ancienneté du 22 octobre 1951 (bonifications pour services militaires légal et de guerre : 3 ans 27 jours) : M. Lancelvée Jean, adjoint de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'Etat). (Arrêté directorial du 12 mars 1953.)

Est nommé *adjoint spécialiste de santé de 4^e classe* du 1^{er} janvier 1953 : M. Malzac Pierre, adjoint de santé temporaire (catégorie B). (Arrêté directorial du 30 mars 1953.)

Sont nommés :

Adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat) :

Du 1^{er} novembre 1952 : M^{me} Pagès Denise ;

Du 3 février 1953 : M^{lle} Dusart Thérèse,

adjointes de santé temporaires diplômées d'Etat ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) du 1^{er} janvier 1953 : M. Nobles Pierre, adjoint de santé temporaire, non diplômé d'Etat.

(Arrêtés directoriaux des 13 et 18 février et 13 mars 1953.)

Sont nommés, après concours, *commis stagiaires* du 26 décembre 1952 :

MM. Gressier Pierre et Dahan Aron, commis temporaires ;

M^{lle} Banse Yveline, dame employée de 6^e classe ;

Mounier-Knorz Claude, dame employée journalière.

(Arrêtés directoriaux du 23 février 1953.)

Sont nommés, après concours, *commis stagiaires* du 26 décembre 1952 :

MM. Delobel Maxime et Decobecq Marcel, commis temporaires ; Subzberger Ernest, secrétaire comptable (personnel de service) ;

Cœur Jean-Marie.

(Arrêtés directoriaux du 23 février 1953.)

Sont recrutés en qualité de :

Médecin de 3^e classe du 31 janvier 1953 : M. Belet Jacques ;

Assistante sociale de 6^e classe du 1^{er} décembre 1952 : M^{lle} Lévy Régine ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) du 24 janvier 1953 : M^{lle} Paillet Geneviève ;

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) du 1^{er} avril 1953 : M^{lle} Meunier Jacqueline.

(Arrêtés directoriaux des 3, 6 et 23 février, 24 mars 1953.)

Est titularisée et nommée assistante sociale de 6^e classe du 8 novembre 1952, avec ancienneté du 9 août 1949 : M^{lle} Gaudy Geneviève, assistante sociale de 6^e classe stagiaire. (Arrêté directorial du 20 février 1953.)

Est placée dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 6 mai 1953 : M^{lle} Gautherot Paulette, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État). (Arrêté directorial du 24 avril 1953.)

*
* *

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES.

Sont promus contrôleurs des I.E.M. :

3^e échelon :

Du 26 avril 1952 : M. Ortin-Tolsa Marcel ;

Du 11 août 1952 : M. Llorens Gilbert ;

Du 26 janvier 1953 : M. Prunera Raymond ;

4^e échelon :

Du 21 juillet 1952 : M. Garron Jean ;

Du 16 septembre 1952 : M. Dulac Serge ;

Du 1^{er} novembre 1952 : M. Clément Georges ;

Du 16 décembre 1952 : M. Gaussens Paul ;

5^e échelon du 16 septembre 1952 : M. Molla Jacques ;

6^e échelon :

Du 1^{er} février 1952 : M. Scaglia Bonaventure ;

Du 11 septembre 1952 : M. Blanchard Adolphe ;

Du 1^{er} janvier 1953 : M. Ourenia André ;

7^e échelon du 21 juin 1952 : M. Kristian Stanislas.

(Arrêtés directoriaux des 4, 5, 9, 11, 14 et 16 mars 1953.)

Est nommé, après examen professionnel, ouvrier d'État de 2^e catégorie, 8^e échelon du 16 décembre 1952 : M. Faccio Georges. (Arrêté directorial du 17 mars 1953.)

Sont promus :

Conducteurs principaux des travaux :

1^{er} échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Bouhana Salomon ;

5^e échelon du 21 mai 1953 : M. Singer André ;

Chefs d'équipe :

2^e échelon du 26 juin 1953 : M. Ribert Albert ;

5^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Engster Jean ;

9^e échelon du 1^{er} avril 1953 : MM. Bernal Alphonse, Palomares François, Bertolino Jean, Martínez Roger, Mazzoni Michel et Falconnier Robert ;

Mécanicien-dépanneur, 2^e échelon du 26 avril 1953 : M. Le Goff Jean ;

Maître ouvrier, 2^e échelon du 11 juin 1953 : M. El Arbi ben Et Thami ;

Ouvrier d'État de 4^e catégorie, 4^e échelon du 6 mai 1953 : M. Pochet Henri ;

Ouvriers d'État de 3^e catégorie :

3^e échelon du 26 juin 1953 : M. Valverde Antoine ;

4^e échelon :

Du 11 avril 1953 : M. Mirète Lucien ;

Du 1^{er} mai 1953 : M. Valdin Alphonse ;

6^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Treuillet Pierre ;

Ouvriers d'État de 2^e catégorie :

4^e échelon du 11 juin 1953 : M. Sampéré Marcel ;

5^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Benoudiz Yahia ;

Ouvrier d'État de 1^{re} catégorie, 4^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Driss Bernoussi ;

Agents des lignes conducteurs d'automobiles :

3^e échelon du 26 avril 1953 : M. Zuppardo Joseph ;

5^e échelon :

Du 1^{er} mai 1953 : M. Calatayud François ;

Du 6 juin 1953 : M. Messaoudi Ismail ;

Du 16 juin 1953 : M. Schlachter André ;

6^e échelon :

Du 21 décembre 1952 : M. Giudice Raphaël ;

Du 1^{er} mai 1953 : M. Desbordes Christian ;

Du 6 mai 1953 : M. Gulli Georges ;

Agents des installations :

5^e échelon :

Du 21 mai 1953 : M. Julien Robert ;

Du 26 mai 1953 : M. Cabello Alphonse ;

Du 6 juin 1953 : M. Lafon Marc ;

7^e échelon :

Du 16 avril 1953 : MM. Bouquet André et Potiron Alfred ;

Du 21 avril 1953 : M. Hauc Gérard ;

Du 26 juin 1953 : M. Fless René ;

8^e échelon du 1^{er} mai 1953 : M. Ventaja Jean ;

9^e échelon du 29 décembre 1952 : M. Auton Henri ;

Sondeurs :

5^e échelon du 16 juin 1953 : M. Dujardin Roger ;

6^e échelon du 16 juin 1953 : M. Selles Marcel ;

Agents des lignes :

1^{er} échelon :

Du 21 avril 1953 : M. Vacher Maurice ;

Du 1^{er} mai 1953 : M. Lelache Albert ;

5^e échelon :

Du 6 mai 1953 : M. Amale Marc ;

Du 6 juin 1953 : M. Bernardini Christophe ;

6^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Martinez Francis ;

Sous-agents publics de 1^{re} catégorie :

9^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Ahmed ben Mohamed ;

8^e échelon :

Du 1^{er} avril 1953 : MM. Bark ben Ali ben Jaber et Jaïl Aomar ;

Du 1^{er} mai 1953 : M. Mohamed ben Kerroum ;

Du 1^{er} juin 1953 : M. Rhadir Benane Moktar ;

7^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Abdesslam ben Lahsen ;

6^e échelon du 1^{er} avril 1953 : MM. El Houcine el Haj M'Barek, Mohamed ben Embarek et Mohammed ben M'Barek ;

5^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Haj Abdallah ben Mohamed ;

8^e échelon :

Du 1^{er} juillet 1952 : MM. Forlot François, Gonzalès Patrice, Diet Hervé, Nicolas Joseph, Naciri Ahmed, Molina Alfred, de Guzman de Saint-Nicolas Alfred, Araque Joseph, Allard Pierre, Casanova Dominique, Boukhenoufa Saci, Warne Claude et Penet René ;

Du 1^{er} janvier 1953 : MM. Cassajou Fernand, Corsan Paul, Rossi Jean, Pastor-Y-Brotons Gilbert, Farès Mohamed, Glausse Elie, Assenci Raphaël, Ascencio François et André Pierre.

(Arrêtés directoriaux des 17 mars et 15 avril 1953.)

Sont promus :

Sous-agents publics de 3^e catégorie :

9^e échelon :

Du 1^{er} mars 1953 : M. Brahim ben Lahsen ;

Du 1^{er} mai 1953 : M. Ahmed ben Mohand ben Ahmed ;

6^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Sallem ben Faradji ben Belkeir ;

5^e échelon :

Du 1^{er} avril 1953 : M. Brahim ben Mohamed ;

Du 1^{er} juin 1953 : M. Moulay Ahmed ben Moulay M'Hamed.

(Arrêtés directoriaux des 26 février, 11, 18, 22, 30 mars, 6, 8 et 9 avril 1953.)

Sont titularisés et nommés :

Agents des installations, 10^e échelon du 12 avril 1953 : MM. Carrié Jean, Chouzenoux Frantz, Delisle Roland, Noël André, Corompt Pierre, Rouzaud André, Forcès Jean et Peyronnat Jean ;

Agents des lignes, 8^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1953 : M. Thomarat Roland ;

Du 1^{er} mai 1952 : MM. Amoros Manuel et Lozana Joseph ;

Du 1^{er} juin 1952 : M. Robles Roger.

(Arrêtés directoriaux des 17 mars et 15 avril 1953.)

M. Poncet Roger, agent des installations stagiaire, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres de l'Office des P.T.T. du 20 novembre 1952. (Arrêté directorial du 1^{er} avril 1953.)

M. Abderrahman ben Mohamed, agent des lignes stagiaire, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres de l'Office des P.T.T. du 1^{er} avril 1953. (Arrêté directorial du 13 avril 1953.)

Sont nommés *facteurs stagiaires* du 1^{er} décembre 1952 : MM. Khabouche Abdelaziz, Bouziane Mohamed, Ayouch el Haddi, El Kebir ben el Mali et Benhamou Jacob. (Arrêtés directoriaux du 21 janvier 1953.)

Sont promus :

Agents de surveillance :

1^{er} échelon du 1^{er} mai 1953 : M. Detrez Charles ;

4^e échelon :

Du 1^{er} février 1953 : M. Ledu Jean ;

Du 21 février 1953 : M. Vallée Pierre ;

Courriers-convoyeurs :

3^e échelon du 21 février 1953 : M. Serraf Haïm ;

4^e échelon du 6 mars 1953 : M. Brahim ben Omar ben Messaoud ;

Facteurs :

1^{er} échelon :

Du 1^{er} avril 1953 : M. Sinaceur Mohamed ben Mohamed ould Mostefa ;

Du 6 avril 1953 : M. Malki Mohamed ;

Du 1^{er} mai 1953 : M. Bennani Mohammed ;

Du 1^{er} juin 1953 : M. Araque François ;

2^e échelon :

Du 1^{er} avril 1953 : M. Bernard Georges ;

Du 21 avril 1953 : M. Isaac-Lévy ben Judas ;

3^e échelon :

Du 21 février 1953 : M. Dommesques Roland ;

Du 11 mars 1953 : M. Friedmann Henri ;

Du 11 avril 1953 : M. Delaporte Augustin ;

Du 26 avril 1953 : MM. Fardheb Moulay Ahmed et Quilichini Joffre ;

4^e échelon :

Du 1^{er} février 1953 : M. Dada Ahmed ben Ahmed ;

Du 26 février 1953 : M. Benlemallem M'Hamed ;

Du 26 mars 1953 : M. Lucchini Joseph ;

Du 6 mai 1953 : M. Bekka Mohamed ;

5^e échelon :

Du 21 février 1953 : M. Nouass Ali ;

Du 21 mars 1953 : M. Nehass M'Barek ;

Du 26 avril 1953 : M. Tessa Ahmed ;

Du 6 mai 1953 : M. Zapata Lucien ;

Du 21 mai 1953 : M. Kaouadji Driss ;

6^e échelon :

Du 1^{er} février 1953 : MM. Jabbar Allal et Cherkaoui Mohamed ;

Du 21 mars 1953 : M. El Haddi Benaïssa Assou ;

Du 1^{er} mai 1953 : M. Mohamed ben Bouchaïb ;

Manutentionnaires :

3^e échelon du 26 avril 1953 : M. Kern Alphonse ;

4^e échelon :

Du 16 mars 1953 : M. Brahim ben Bouchaïb ben el Haj el Hafiane ;

Du 11 mai 1953 : M. Taoufik Jilali ;

Sous-agents publics de 2^e catégorie :

5^e échelon :

Du 1^{er} janvier 1953 : M. Smaïl ben Assou ben Mohamed ;

Du 1^{er} avril 1953 : MM. Mati ben el Arbi ben X... et Khallouk ben el Abi ben X... ;

Du 1^{er} mai 1953 : M. Bouazza ben Ahmed ;

8^e échelon du 1^{er} janvier 1953 : M. Abbas ben Mohamed ben Abdallah ;

9^e échelon du 2^{er} avril 1953 : M. Mohammed ben M'Barek ben el Houssine.

(Arrêtés directoriaux des 27, 28, 30 mars, 8, 9 et 11 avril 1953.)

Sont promus :

Inspecteur principal, 1^{er} échelon du 26 mai 1953 : M. Chatelet Bernard ;

Chef de section des services administratifs, 2^e échelon du 11 juin 1953 : M. Duboe Armand ;

Inspecteurs-rédacteurs :

2^e échelon :

Du 16 juin 1953 : M. Vittori Pierre ;

Du 21 juin 1953 : MM. Dolosor Joseph et Girard André ;

3^e échelon du 11 juin 1953 : M. Arnal Albert ;

4^e échelon du 26 avril 1953 : M. Cruanes Michel ;

6^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Rey Bernard ;

Surveillante, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1953 : M^{me} Teulier Clotilde ;

Dessinateur-projeteur, 6^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Martini Paul ;

Dessinateur, 2^e échelon du 21 juin 1953 : M. Bastolica Antoine.

(Arrêtés directoriaux des 9 et 11 avril 1953.)

Sont nommés, après concours :

Contrôleurs stagiaires :

Du 20 novembre 1952 : MM. Couquiaud Max et Stève Michel ;

Du 29 décembre 1952 : M. El Kaïm Nephtaly ;

*Agents d'exploitation stagiaires :*Du 6 octobre 1952 : M. Sarazar Joseph et M^{lle} Coudray Renée ;Du 16 janvier 1953 : M^{me} Goubsky Marie ;Du 25 mars 1953 : M. Lefèvre Bernard ; M^{mes} Bègue Yvette et Pahaut Monique ; M^{lles} Mathieu Jacqueline, Morineau Jeannine, Imbeau Anne-Marie, Gasterguy Jeanine, Tuiller Renée, Rimbaud Jeanine et Landini Josette.

(Arrêtés directoriaux des 30 décembre 1952, 6 janvier, 18 mars, 10 et 14 avril 1953.)

*Sont promus :**Receveur de classe exceptionnelle (2^e échelon)* du 1^{er} janvier 1953 : M. Claverie Charles ;*Chef de centre de classe exceptionnelle (2^e échelon)* du 1^{er} janvier 1953 : M. Tous Alain ;*Chef de centre hors classe (1^{er} échelon)* du 1^{er} janvier 1953 : M. Vuillecot Léon ;*Chef de centre de 1^{re} classe (1^{er} échelon)* du 1^{er} janvier 1953 : M. Dandréa René ;*Receveur de 2^e classe (1^{er} échelon)* du 1^{er} janvier 1953 : M. Demier Louis ;*Receveurs de 6^e classe (4^e échelon) :*Du 1^{er} avril 1953 : M. El Ayachi ben Mohamed ;

Du 11 mai 1953 : M. Piétri Ange ;

*Inspecteurs :**1^{er} échelon :*Du 1^{er} mai 1952 : M. Bonfili Édouard ;Du 1^{er} mars 1953 : MM. Boulon André et Riché Jean ;Du 1^{er} juin 1953 : MM. Mis Louis et Bertheau Marcel ;*2^e échelon :*Du 1^{er} mai 1953 : M. Costanzo Pierre ;

Du 11 mai 1953 : M. Latgé Aimé ;

Du 21 mai 1953 : M. Dcossé Charles ;

3^e échelon du 1^{er} mars 1953 : M. Faure Charles ;*4^e échelon* du 1^{er} mars 1953 : M. Le Quillon Jean ;*Inspecteurs adjoints :**1^{er} échelon :*

Du 6 avril 1953 : M. Gérault Maurice ;

Du 26 juin 1953 : MM. Moreau Robert et Oliver Joseph ;

2^e échelon :

Du 16 avril 1953 : M. Enard Michel ;

Du 21 avril 1953 : M. Gassenc Jean ;

Du 11 mai 1953 : MM. Lust Jean, Dubois Michel et Marsolet André ;

Du 26 juin 1953 : M. Guillouzie Jean ;

3^e échelon du 26 avril 1953 : M. Amzallag Haïm ;*4^e échelon :*

Du 11 décembre 1952 : M. Adroguer Roger ;

Du 21 avril 1953 : M. Savelli Marc ;

Contrôleurs principaux, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1953 : M. Angeli Marc ; M^{mes} Semmar Renée et Laplace Denise ;*Contrôleurs :**4^e échelon :*Du 26 avril 1953 : M^{me} Beaud Marie ;Du 1^{er} mai 1953 : MM. Marcos Roger et Digneton Robert ; M^{lle} La Rosa Odette ;Du 16 mai 1953 : M. Estable Maurice ; M^{lle} Lambert Marthe ;Du 1^{er} juin 1953 : M. Barék ben Mohamed ben Boubker ;

Du 16 juin 1953 : M. Belout Abdelkrim ;

5^e échelon :

Du 6 février 1953 : M. Allal ben Mohamed Nassiri ;

Du 16 juin 1953 : M. Valverde Michel ;

Du 16 juillet 1953 : M. Garcia Robert ;

*6^e échelon :*Du 1^{er} mai 1953 : M. Molla Jacques ;

Du 11 juin 1953 : M. Vinay Raymond ;

7^e échelon du 11 juin 1953 : M. Mesfloui Mohamed ; M^{lle} Lapuerta Raymonde ;*Agent d'exploitation principal, 5^e échelon* du 1^{er} mai 1953 : M. Zenou Juda ;*Agents d'exploitation :**1^{er} échelon :*

Du 21 juin 1953 : M. Bel Bachir Mimoun ;

Du 26 juin 1953 : M. Delphino Gilbert ;

*2^e échelon :*Du 16 mars 1953 : M^{lle} Augé Jacqueline ;Du 1^{er} mai 1953 : M^{me} Contestin Arlette ;*3^e échelon :*Du 1^{er} mai 1953 : M^{lle} Maupetit Ghislaine ; M^{me} Lévy Gilberte ;Du 6 mai 1953 : MM. Amouyal Léon et Piallat Fernand ; M^{lles} Corbi Denise et Le Perchec Paulette ;Du 11 mai 1953 : M^{me} Froute Madeleine ;Du 16 mai 1953 : M^{me} Ballester Louise ;Du 21 mai 1953 : M^{lles} Connat Andrée et Mayer Huguette ;Du 26 mai 1953 : M^{me} Niclet Claudine ;Du 21 juin 1953 : M^{me} Bovel Rosine ;Du 26 juin 1953 : M^{lles} Vergé Suzanne et Jullien Denise ;*4^e échelon :*Du 1^{er} février 1952 : M^{lle} Seguin Claude ;

Du 22 octobre 1952 : M. Bueno Antoine ;

Du 16 janvier 1953 : M^{lle} Soriano Odette ;Du 11 février 1953 : M^{lle} Santoro Yvette ;

Du 21 avril 1953 : M. Frediani Christian ;

Du 1^{er} mai 1953 : M^{lle} Grémillet Jacqueline ;Du 6 mai 1953 : M^{lle} Sananes Rolande ;*Commis, 7^e échelon* du 11 mai 1953 : M^{me} Ducon Michèle ;*Receveurs-distributeurs :**4^e échelon* du 16 mars 1953 : M. Maati ben Mouadine ;*6^e échelon :*

Du 16 février 1953 : M. Avellaneda Christophe ;

Du 1^{er} mai 1953 : M. Ahmed ben Brahim ben Moktar ;*8^e échelon :*Du 1^{er} mai 1953 : M. M'Birko M'Hammed ;

Du 16 juin 1953 : M. Hicheur Bahous ben Bachir.

(Arrêtés directoriaux des 13 décembre 1952, 14 janvier, 11 février, 4, 7, 18, 22, 23, 25, 27, 28 mars, 6, 9, 10, 11, 14 et 17 avril 1953.)

Est titularisée et nommée *agent d'exploitation, 5^e échelon* du 18 février 1953 : M^{me} Piel Josette, *agent d'exploitation stagiaire*. (Arrêté directorial du 23 mars 1953.)*Sont titularisés et reclassés :**Contrôleurs :**4^e échelon* du 16 janvier 1953 : M. Brazelie Julien ;*1^{er} échelon* du 16 janvier 1953 et promu au *2^e échelon* du 21 janvier 1953 : M. Parat André ;*2^e échelon* du 26 mars 1953 : M. Guiter Henri ;

Agents d'exploitation :3^e échelon du 18 février 1953 : M. Borja Hubert ;4^e échelon du 18 février 1953 : M. Tazi Hamid ; M^{lle} Lepezet Jeannine ;5^e échelon du 18 février 1953 : MM. Lasserre Christian et Seréro Emile ; M^{me} Olie Germaine ; M^{lles} Ribera Noëlie et Roy Nicole ;5^e échelon du 18 février 1953 et promu au 4^e échelon :

Du 26 février 1953 : M. Bartholot Robert ;

Du 11 juin 1953 : M^{lle} Orceau Fernande.

(Arrêtés directoriaux des 28 février, 3, 18, 19, 28, 30, 31 mars et 3 avril 1953.)

Sont réintégrés agents d'exploitation :2^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M^{me} Mannoni Paulette ;5^e échelon du 15 avril 1953 : M. Rivoallan Yves.

(Arrêtés directoriaux des 8 et 9 avril 1953.)

Est promu *secrétaire adjoint des émissions arabes et berbères*,
1^{er} échelon du 21 janvier 1952 : M. M'Hamed ben Mohamed el Kharraf. (Arrêté directorial du 12 juin 1952.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

Sous-agents publics de 1^{re} catégorie :2^e échelon :Du 1^{er} novembre 1950 : M. Mohamed ben Bouchaïb ;Du 1^{er} février 1951 : M. Lamech ben Mohamed ben Hamani ;3^e échelon du 10 juillet 1952 : M. Rabia Mohamed, ex-Mohamed ben Mohamed ;4^e échelon :Du 1^{er} janvier 1951 : M. Tahar ben M'Bark ;Du 1^{er} février 1952 : M. Aït Ihoum ;Sous-agents publics de 2^e catégorie :3^e échelon :Du 1^{er} janvier 1952 : M. Zadaki Allal ;Du 1^{er} septembre 1952 : M. Asebane Abdallah ;9^e échelon du 1^{er} janvier 1949 : M. Boulac Jilali ;Sous-agents publics de 3^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} juin 1949 : M. Salah ben Addou.

(Arrêtés directoriaux des 16, 20 septembre, 26 octobre et 25 novembre 1953.)

Admission à la retraite.

M. Barre André, inspecteur du commerce et de l'industrie de 3^e classe, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction du commerce et de la marine marchande du 1^{er} juin 1953. (Arrêté directorial du 24 mars 1953.)

M. de La Torre François, conducteur principal des améliorations agricoles de 1^{re} classe, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction de l'agriculture et des forêts du 1^{er} juin 1953. (Arrêté directorial du 29 décembre 1952.)

M. Larrouy Henri, vétérinaire-inspecteur principal de 2^e classe, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction de l'agriculture et des forêts du 1^{er} juin 1953. (Arrêté directorial du 25 mars 1953.)

M. Larbi ben Mohamed ben M'Hamed, chaouch de 2^e classe, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres de la justice française du 1^{er} juin 1953. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 13 mars 1953.)

Sont admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres de l'Office des P.T.T. :

Du 1^{er} mai 1953 : MM. Schleger Georges, mécanicien-dépanneur, 1^{er} échelon, et Grappin Paul, manutentionnaire de 1^{re} classe ;

Du 1^{er} juin 1953 : M. Lageix Rémy, facteur-chef, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} juillet 1953 : MM. Exiga Michel, receveur de 1^{re} classe (1^{er} échelon) ; Sananès Moïse, inspecteur, 1^{er} échelon (indice spécial 390) ; Comtet Jules, facteur, 1^{er} échelon.

(Arrêtés directoriaux des 15, 18, 19 et 26 mars et 10 avril 1953.)

M^{me} Lageix Marie-Clotilde, contrôleur principal, 4^e échelon, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayée des cadres de l'Office des P.T.T. du 1^{er} juin 1953. (Arrêté directorial du 10 avril 1953.)

M. Bouchaïb ben Tounsi ben Ahmed, sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres de l'Office des P.T.T. du 1^{er} avril 1953. Arrêté directorial du 17 février 1953.)

Remise de dettes.

Par arrêté viziriel du 5 mai 1953 il est fait remise gracieuse à M. Basset Jean, commis principal des travaux publics, d'une somme de dix-huit mille huit cent soixante francs (18.860 fr.).

Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Par arrêté viziriel du 5 mai 1953 sont concédées et inscrites au grand livre des allocations spéciales chérifiennes les allocations spéciales énoncées au tableau ci-après :

NOM, PRÉNOMS ET GRADE	ADMINISTRATION	NUMÉRO D'INSCRIPTION	PRESTATIONS FAMILIALES	MONTANT	EFFET
M ^{me} Fatma bent Abdelkader Leghmouri (orphelin), veuve Gallèze Mohamed ben Hamou, le mari, ex-cavalier de 1 ^{re} classe.	Eaux et forêts.	53.245	Néant.	17.082 51.790 54.930	1 ^{er} février 1950. 1 ^{er} mars 1951. 10 septembre 1951.
M. Saïd ben Larbi Loudy, ex-mokhazni de 2 ^e classe.	Affaires chérifiennes.	53.246	2 enfants.	57.400	1 ^{er} août 1952.
M ^{me} Fatma bent Tayeb (3 orphelins), veuve Mohamed ben Abdallah Soussi, le mari, ex-sous-agent public de 3 ^e catégorie, 6 ^e échelon.	Travaux publics.	53.247	3 enfants.	35.000	1 ^{er} mai 1952.

NOUVEAUX PRÉNOMS ET GRADES	ADMINISTRATION	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS FAMILIALES	MONTANT	EFFET
MM. Nabil Abdeslam ben Abdelkadèr, ex-maitre infirmier de 1 ^{re} classe.	Santé publique.	53.248	Néant.	100.000	1 ^{er} décembre 1952.
Bioud Mohamed ould Mohamed, ex-chef gardien de 1 ^{re} classe.	Douanes.	53.249	2 enfants.	119.700	1 ^{er} janvier 1953.
Afal Ahmed ben Abdesselem, ex-chef gardien de 1 ^{re} classe.	Administration pénitentiaire.	53.250	Néant.	100.000	1 ^{er} février 1953.
Mesbah Abdelkadèr ould Mohamed, ex-chef chaouch de 1 ^{re} classe.	Justice française.	53.251	id.	93.100	1 ^{er} janvier 1953.
M ^{me} Senia bent Boukredia, épouse divorcée de Mesbah Abdelkadèr ould Mohamed, ex-chef chaouch de 1 ^{re} classe.	id.	53.252	1 enfant.		1 ^{er} janvier 1953.
MM. Skiri Abdeslem ben Mohamed, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 6 ^e échelon.	Direction de l'intérieur.	53.253	3 enfants.	75.200	1 ^{er} janvier 1953.
Bendaoud Larbi ben Mohamed, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 9 ^e échelon.	Services municipaux de Rabat.	53.254	2 enfants.	80.000	1 ^{er} février 1953.
M ^{me} Sultana bent el Mahjoub, veuve Lahna ben Embark, le mari, ex-mokhazni de 5 ^e classe.	Services municipaux de Marrakech.	53.255	Néant.	17.160	1 ^{er} janvier 1952.
MM. Naili Kaddour ben Abdesslam, ex-mokhazni de 4 ^e classe.	Services municipaux d'Ouezzane.	53.256	3 enfants.	66.000	1 ^{er} janvier 1953.
Mouadab Salah ben Fecak, ex-sous-agent public de 3 ^e catégorie, 5 ^e échelon.	Services municipaux de Casablanca.	53.257	Néant.	57.400	1 ^{er} janvier 1953.
Azhar M'Hamed ben Hadj Djillali, ex-sous-agent public de 2 ^e catégorie, 6 ^e échelon.	id.	53.258	2 enfants.	80.000	1 ^{er} janvier 1953.
Alintissar Mokhtar ben Mohamed, ex-sous-agent public de 3 ^e catégorie, 6 ^e échelon.	id.	53.259	1 enfant.	66.000 70.000	1 ^{er} octobre 1950. 1 ^{er} mars 1951.
Aouba Bouabid ben Bouabid, ex-mokhazni de 2 ^e classe.	D.I., inspection des forces auxiliaires.	53.260	2 enfants.	84.000	1 ^{er} janvier 1953.
Bouafia Thani ben Larbi, ex-mokhazni de 3 ^e classe.	id.	53.261	5 enfants.	70.000	1 ^{er} janvier 1953.
Ali ben Mohamed, ex-mokhazni de 3 ^e classe.	id.	53.262	Néant.	64.400	1 ^{er} janvier 1953.
Moustaslim Ahmed ben Mohamed, ex-mokhazni de 6 ^e classe.	id.	53.263	2 enfants.	26.400 28.000	1 ^{er} janvier 1953. 1 ^{er} février 1953.
Ahmed ben M'Bark, ex-mokhazni de 4 ^e classe.	id.	53.264	Néant.	38.280 40.600	1 ^{er} août 1951. 1 ^{er} février 1953.
Aïcha Abdallah Taïbi ben Hamadi, ex-mokhazni de 6 ^e classe.	id.	53.265	id.	70.000	1 ^{er} mars 1953.
Khomri Abdallah ben Ahmed, ex-mokhazni de 6 ^e classe.	id.	53.266	id.	35.000	1 ^{er} avril 1953.
Abdelkadèr ben Amar, ex-mokhazni de 6 ^e classe.	id.	53.267	id.	70.000	1 ^{er} avril 1953.
El Mardi M'Hamed ben Salem, ex-mokhazni de 6 ^e classe.	id.	53.268	3 enfants.	53.200	1 ^{er} avril 1953.
Onahsine Ahmed ben Bihi, ex-mokhazni de 6 ^e classe.	id.	53.269	3 enfants.	63.000	1 ^{er} février 1953.
Taleb Moulay M'Hamed ben Aomar, ex-chef de Makhzen de 1 ^{re} classe.	id.	53.270	3 enfants.	80.600	1 ^{er} mars 1953.
Zahraoui Driss ben Ahmed, ex-mokhazni de 2 ^e classe.	id.	53.271	3 enfants.	29.400	1 ^{er} janvier 1953.

Résultats de concours et d'examens.

Concours pour l'emploi de dactylographe de la direction de l'intérieur du 21 avril 1953.

Candidates admises (ordre de mérite) : M^{mes} ou M^{lles} Harquin Liliane (1), Cortey Marcelle, Rossi Yvonne, Lallemand Adeline, Abissor Assiba, Touchard Ginette ; ex æquo : Scibillia Jeannette (1), Léandri Gilberte ; Busuttil Dora, Pastor Antoinette ; ex æquo :

(1) Reçu au concours pour l'emploi de sténodactylographe.

Poiron Liliane, Blondet Jeanne ; ex æquo : Bruno-Salel Evelyne, Rodriguez Madeleine ; ex æquo : Rouis Sylvette, Julien Germaine ; Blanc Nicole, Durand Louise, Dodet Georgette, Soucelier Lucienne, Wood Anne, Garcia Christiane, Leca Claire ; ex æquo : Matoso Annette, Frutoso Lucienne ; Gelesniakoff Angèle ; ex æquo : Vial Jeannine, Pontiggia Henriette, Van Nuvel Alice (bénéficiaire de l'art. 4 du dahir du 23-1-1951) ; Garcia Conception, Le Bel Ginette, Luccioni Françoise, Carmona Gilberte, Guéry Germaine, Choucroun Etoile, Zieger Frieda, Bourgea Liliane, Cavallotti Jeanine, Ballot Jacqueline ; ex æquo : Charleux Yvette, Gonzalès Lydia ; Héroux Suzanne, Martinez Marcelle, Messina Marie-Thérèse, Congiu Yolande, Saulle Madeleine et Fumey Madeleine.

*Concours pour l'emploi de dame employée
de la direction de l'intérieur du 21 avril 1953.*

Candidates admises (ordre de mérite) : M^{mes} ou M^{lles} Roisse Denise, Vergnes Simone ; ex æquo : Benayer Simone (bénéficiaire de l'art. 4 du dahir du 23-1-1951), Piston d'Eaubonne Brigitte ; Catalano Simone, Leca Claire (1), Abisror Assiba (1), Christen Solange, Garcia Conception (1) ; ex æquo : Bourgeois Rose, Touchard Ginette (1) ; ex æquo : Forest Simone, Nahmias Sabbah, Nicolai Uranie ; Carmona Gilberte (1) ; ex æquo : Ballot Léone, Penin Marie-Thérèse, Sauvignon Yvonne, Serrano Suzette ; Boizard Renée, Valli Jacqueline, Zieger Frieda (1), Pierre Madeleine ; ex æquo : Blondet Jeanne (1), Gerber Jeanne, Rossi Yvonne (1), Wood Anne (1), Guidicelli Mauricette ; ex æquo : Guéry Germaine (1), Marty Marie, Prunier Armande, Sempéré Léona, Souclier Lucienne (1) ; Legoux Neigette (bénéficiaire de l'art. 1^{er} du dahir du 23-1-1951) ; ex æquo : Accard Paulette, Perroni Georgette ; Maillet Yvonne ; ex æquo : Das Naves Odette, Gopois Marguerite, Jacquez Jacqueline ; Van Nuvel Alice (1) (bénéficiaire de l'art. 4 du dahir du 23-1-1951), Mondoloni Marguerite ; ex æquo : Macé Paulette, Mas Rosaire ; Ballot Jacqueline (1), Garcia Christiane (1), Mailleblau Anne-Marie et Caujolle-Bert Isabelle (bénéficiaire de l'art. 1^{er} du dahir du 23-1-1951).

(1) Reçue au concours pour l'emploi de dactylographe.

*Concours pour l'emploi de sténodactylographe
de la direction de l'intérieur du 22 avril 1953.*

Candidates admises (ordre de mérite) : M^{mes} ou M^{lles} Marthon Gillette, Harquin Liliane, Cousteaux Simone, Vincent Andrée ; Scibilia Janine ; ex æquo : Fernandez Colombe, Malter Michelle ; Cottave Odette, Jacquet Marcelle et Crouzy Janine.

*Concours pour l'emploi de secrétaire d'administration stagiaire
à l'administration centrale de la direction des finances
des 2 et 3 avril et 9 mai 1953.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Bellon Henri, Petit Maurice, Groell Philippe, Pagès Jacques, M^{lle} Guercini Marie et M. Moutot Charles.

*Eramen professionnel du 21 avril 1953 pour la titularisation
des ingénieurs adjoints stagiaires des travaux ruraux.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Lavergne Éloi, Fritsch Gérard, Roussie Jean et Malaval André.

*Concours pour l'emploi de dactylographe
de la trésorerie générale du 11 mai 1953.*

Candidate admise : M^{me} L'Hostis Michèle.

AVIS ET COMMUNICATIONS

DIRECTION DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 20 MAI 1953. — *Supplément à l'impôt des patentes* : Casablanca-Centre, rôles spéciaux n^{os} 16, 61, 62, 63, 64 et 65 de 1953 ; Casablanca-Nord, rôles spéciaux n^{os} 22, 23, 24, 25, 26 et 102 de 1953 ; Khemissèt, rôle spécial n^o 1 de 1953 ; Marrakech-Gueliz, rôle spécial n^o 6 de 1953 ; Marrakech-Médina, rôles spéciaux n^{os} 7 et 8 de 1953 ; Meknès-Ville nouvelle, rôle spécial n^o 13 de 1953 ; Oujda-Sud, rôle spécial n^o 6 de 1953.

Complément de la taxe de compensation familiale : circonscription de Marchand, rôle n^o 1 de 1953.

LE 30 MAI 1953. — *Patentes* : Agadir-Yachech, émission primitive de 1953 (1001 à 1180) ; Agadir-Founti-Casba, émission primitive 1953 (5001 à 5096) ; centre d'El-Hammam, émission primitive de 1953 (1 à 131) ; Casablanca-Centre, 54^e émission de 1952 ; Casablanca-Centre (marché), émission spéciale de 1953 (210.001 à 210.258) ; centre de Beauséjour (marché), émission spéciale de 1953 (217.001 à 217.024) ; Casablanca-Maarif, émission spéciale 1953 (211.001 à 211.193) ; Casablanca-Nord, 6^e émission de 1952 et émission spéciale de 1953 (consignataires) ; centre d'Aïn-es-Sebaâ (marché), émission spéciale de 1953 (218.001 à 218.015) ; Casablanca-Ouest (10), émission spéciale de 1953 (200.001 à 200.112) ; Casablanca-Sud, (10 bis A. 1), émission spéciale de 1953 (300.001 à 300.155) ; Casablanca-Sud (10 bis), émissions spéciales de 1953 (215.001 à 215.207 et 216.001 à 216.031) ; centre d'El-Kelâa, émission primitive de 1953 (1 à 358) ; centre de Demnat, émission primitive de 1953 (1 à 464) ; Fedala (domaine public maritime), émission primitive de 1953 (3001 à 3045) ; Fès-Ville nouvelle (mellah), émission primitive de 1953 (43.001 à 43.653) ; centre de Taourirt, émission primitive de 1953 (1001 à 1380) ; centre de Debdou, émission primitive de 1953 (501 à 634) ; centre de Camp-Berteaux, émission primitive de 1953 (1 à 66) ; Boujad-Banlieue, émission primitive de 1953 (1 à 11) ; centre de Mriat, émission primitive de 1953 (1 à 91) ; Marrakech-Gueliz (marché), émission spéciale de 1953 (7001 à 7109) ; Marrakech-Médina (marché), émissions spéciales de 1953 (7801 à 7895 et 7501 à 7606) ; centre de Meknès-La Tourraïne, émission primitive de 1953 (1 à 14) ; Meknès-Extension-Est, émission primitive de 1953 (1 à 26) ; centre de Mekrissèt, émission primitive de 1953 (1 à 5) ; centre de Zoumi, émission primitive de 1953 (1 à 30) ; Oujda-Sud (villages), émission primitive 1953 (37.501 à 37.644) ; Oujda-Nord (villages), émission primitive 1953 (32.001 à 32.657) (3) ; centre de Touissit, émission primitive de 1953 (501 à 160) ; centre de Bouznika, émission primitive de 1953 (501 à 562) ; centre d'Arbaoua, émission primitive 1953 (1 à 18) ; centre de Tiznit, émission primitive de 1953 (1001 à 1495) ; contrôle civil de Debdou, émission primitive de 1953 ; Dar-Ould-Zidouh-Banlieue, bureau des affaires indigènes d'Ouez-zane, Benahmed, émissions primitives de 1953 ; Khemissèt, émission primitive de 1953 (1501 à 2167) ; Casablanca-Sud, émission spéciale de 1953 (5001 à 5265) (10 bis) ; annexe de contrôle civil de Berzuent, émission primitive de 1953.

Taxe d'habitation : Agadir-Founti, émission primitive de 1953 (5501 à 5801) ; Agadir-Yachech, émission primitive 1953 (10.501 à 11.474) ; Fedala (domaine maritime), émission primitive 1953 (2001 à 2013) ; Fès-Ville nouvelle (mellah), émission primitive 1953 (40.001 à 40.722) ; Oujda-Sud (villages), émission primitive 1953 (35.001 à 36.056) ; Oujda-Nord (villages) (3), émission primitive 1953 (30.001 à 31.079).

Taxe urbaine : Agadir-Founti et Yachech, émission primitive 1953 (1501 à 2691) ; Casablanca-Centre, 7^e émission de 1950, 6^e de 1951 et 9^e de 1952 ; Casablanca-Nord, 3^e émission 1952 ; centre d'El-Kelâa, émission primitive 1953 (1 à 1428) ; centre de Demnat, émission primitive 1953 (1 à 1313) ; Fedala (domaine maritime), émission primitive 1953 (1001 à 1025) ; Fès-Ville nouvelle (mellah), émission primitive 1953 (10.001 à 10.994) ; centre de Taourirt, émission primitive 1953 (1 à 747) ; centre de Debdou, émission primitive de 1953 (1 à 469) ; centre Meknès-La Tourraïne, émission primitive 1953 (1 à 106) ; Meknès-Extension-Est, émission primitive 1953 (1 à 255) ; Oujda-Sud (villages), émission primitive 1953 (35.001 à 36.603) ; centre de Bouznika, émission primitive 1953 (1 à 73) ; centre de Tiznit, émission primitive 1953 (1 à 2101) ; Benahmed, émission primitive 1953 ; Khemissèt, émission primitive 1953 (1 à 777) ; Oujda-Nord (villages) (3), émission primitive 1953 (30.001 à 31.924).

Taxe de compensation familiale : territoire d'Oued-Zem, émission primitive de 1953 ; Settât-Banlieue, circonscription de Berre-

chid, Casablanca-Centre (6), Casablanca-Ouest (secteurs 8 et 9), Casablanca-Sud (7), Fedala, Marrakech-Guéliz (1), émissions primitives de 1953.

Rabat, le 18 mai 1953.

Le chef du service des perceptions,
M. BOISSY.

Avis modificatif concernant l'octroi de comptes E.F.A.C.

La liste des produits d'origine marocaine pouvant donner lieu à compte E.F.A.C. en cas de vente aux services américains stationnés en zone française du Maroc est modifiée comme suit :

1° Au lieu de :

- « Agrumes ;
- « Primeurs ;
- « Riz » ;

Lire :

- « Oeufs ;
- « Légumes et plantes potagères à l'état frais ;
- « Légumes et plantes potagères desséchés, déshydratés
« et évaporés ;
- « Légumes secs ;
- « Fruits frais et secs ;
- « Riz. »

2° Après Pâtes alimentaires, ajouter :

- « Produits de la pâtisserie, de la boulangerie et de biscuiterie et, d'une manière générale, tous produits, sous-produits ou dérivés de céréales. »

Avis de la Société Internationale de régie co-intéressée des tabacs.

La Société internationale de régie co-intéressée des tabacs communique :

L'application aux tabacs (récolte 1953) du prix moyen de 184 fr. 50 et d'une prime moyenne de 22 francs par kilogramme de tabac marchand, a fait ressortir les valeurs suivantes pour les points d'achats et de prime :

Valeur du point d'achat	41 fr. 11
Valeur du point de prime	9 fr. 96

A ces prix s'ajoute la valeur de la prime de conditionnement fixée uniformément à 13 fr. 50 par kilogramme de tabac marchand.

Banques autorisées à exercer dans la zone française du Maroc.

(Exécution de l'arrêté du directeur des finances du 31 mars 1943 relatif à la réglementation et à l'organisation de la profession bancaire.)

Modificatif et additif à la liste des banques agréées.

1° Est rayée de la liste des banques autorisées à exercer en zone française du Maroc la Banque hypothécaire du Maroc ;

2° Est inscrite sur la liste des banques autorisées à exercer en zone française du Maroc la Banque suisse et française d'investissements et de gestion au Maroc.

Décret du 21 avril 1953 portant attribution de la médaille de la famille française (première promotion de 1953).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret n° 47-2109 du 22 octobre 1947 réformant le régime de la médaille de la famille française, et notamment son article 4 ;

Vu l'avis de la commission supérieure de la médaille de la famille française,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La médaille de la famille française est décernée, en témoignage de reconnaissance de la Nation, aux mères de famille dont les noms suivent :

MAROC.

MÉDAILLE D'OR.

M^{mes} Marçais, née Aubé (Jacqueline), à Rabat ; 10 enfants.

Valverde, née Orives (Antoinette), à Rabat ; 10 enfants.

MÉDAILLE D'ARGENT.

M^{mes} Ferrandis, née Di Maio (Christine), à Mogador ; 8 enfants.

Filippi, née Rome (Marie-Claire), à Rabat ; 8 enfants.

Maréchal, née Renault (Francine), à Meknès ; 8 enfants.

Rubat du Mèrac, née Letorey (Françoise), à Meknès ; 8 enfants.

MÉDAILLE DE BRONZE.

M^{mes} Borel, née Baesa (Carmen), à Fès ; 5 enfants.

Canton, née Parra (Maria), à Hadj-Kaddour ; 7 enfants.

Ciccia, née Ciccia (Suzanne), à Port-Lyautey ; 6 enfants.

Dupuy, née Danos (Louise), à Rabat ; 6 enfants.

Froment (de), née de Blois de La Galande (Marie), à Rabat ; 5 enfants.

Goussé, née Gauvin (Francette), à Rabat ; 5 enfants.

Mathieu, née Boucher (Marcelle), à Fès ; 5 enfants.

Montoya, née Ballesta (Anna), à Meknès ; 6 enfants.

Navarro, née Estève (Clémence), à Meknès ; 5 enfants.

Pélissier-Hermite, née Ganne (Gabrielle), à Mogador ; 5 enfants.

Rodriguez, née Portillo-Maldonado (Maria), à Meknès ; 5 enfants.

Rubat du Mèrac, née d'Abbadie d'Arrast (Bernadette), à Mazagan ; 7 enfants.

Terris, née Le Floch (Henriette), à Marrakech ; 5 enfants.

Fait à Paris, le 21 avril 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.